



EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Tous les montants sont exprimés en dollars canadien à moins d'indication contraire.

GENERALITÉS

Le présent rapport de gestion porte sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de la société pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008. Il doit être lu en parallèle avec les renseignements figurant dans les états financiers consolidés et les notes afférentes pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 inclus dans le rapport annuel de la société, lesquels sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »).

Le rapport annuel 2009 de la société ainsi que plusieurs autres renseignements concernant les affaires de la société sont disponibles sur le site de SEDAR à l'adresse internet suivante : www.sedar.com.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Medicago vise à développer, à produire de manière efficace et à bas prix des vaccins en utilisant son système exclusif d'expression à base de particules pseudo-virales (ou Virus-Like Particules en anglais). Medicago utilise son système d'expression transitoire pour produire un candidat-vaccin VLP contre le virus de la grippe aviaire H5N1 (vaccin VLP H5N1) à base de particules hautement immunogènes. Le système d'expression transitoire permet de produire des antigènes recombinants dans les cellules de plantes non transgéniques avec rapidité et à moindre coût que les technologies traditionnelles. Cette technologie permet de produire un vaccin pouvant être soumis aux essais environ un mois après l'identification et la réception des séquences génétiques de la souche pandémique. Cet échéancier permettrait de vacciner la population avant la première vague de pandémie et de produire une quantité suffisante de vaccins pour répondre à la demande des marchés mondiaux.

SURVOL DU MARCHÉ ET DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Le marché des vaccins contre la grippe est prévu augmenter à plus de 3,7 milliards \$ d'ici 2010. Nous développons des produits dans un marché en croissance, avec un premier candidat-vaccin contre le virus de la grippe aviaire H5N1 prévu sur le marché en 2012 ou 2013, si toutes les phases cliniques sont complétées avec succès et que l'approbation pour le marché est accordée par les autorités réglementaires.

Nous n'avons subi aucune perte relative à des papiers commerciaux adossés à des créances puisque nous n'avons jamais investi dans ce type de titres. Notre facilité de crédit principale (Biolevier) est en vigueur jusqu'en 2014 et nous avons respecté toutes les exigences relatives à cette dernière. En 2010, nous avons les ressources financières requises pour travailler à l'atteinte de nos objectifs (Voir *Produits en développement*) pour l'exercice, et ce malgré les conditions économiques actuelles.

PRINCIPAUX PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

CORPORATIF

Convention de partenariat avec GENOPOLE(R)

Le 21 juillet 2009, Medicago et le bioparc Genopole(R) (Evry, France) ont signé une convention de partenariat en vue de construire une installation commerciale où l'on fabriquera des vaccins contre la grippe saisonnière et pandémique en France.

Medicago et Genopole(R) estiment que cette installation pourrait servir de complément aux infrastructures de fabrication de vaccins contre la grippe existant déjà en France, en offrant une capacité de production rapide de vaccins antigrippaux avant l'arrivée de la première vague d'une pandémie. Cette convention s'appuie sur l'étude de faisabilité annoncée en juillet 2008, étude qui a été achevée avec succès cette année et qui a permis d'évaluer la viabilité économique et technologique d'une nouvelle installation de production de vaccins en France.

Genopole(R) et Medicago collaboreront en vue d'établir une installation de production commerciale s'appuyant sur la technologie de fabrication à base de plantes Proficia et sur la technologie de vaccins PPV de Medicago sur le site de Genopole(R) à Evry, en France. Cette nouvelle installation produirait dans un premier temps des vaccins contre la grippe pandémique et saisonnière puis, à long terme, pourrait être utilisée pour fabriquer une vaste gamme de vaccins et d'autres produits liés à la biodéfense. La construction de l'installation dépendra de la réussite de l'essai clinique de phase I de Medicago relativement à son vaccin contre la grippe pandémique H5N1 et du niveau raisonnable d'engagement des autorités françaises pour soutenir cette technologie émergente.

Protocole d'entente avec Ajanta Pharma

Medicago a signé un protocole d'entente avec Ajanta Pharma Limited afin de procéder à des discussions et à des négociations à l'égard d'une entente de commercialisation de vaccins PPV contre la grippe saisonnière et pandémique de Medicago en Inde et dans d'autres territoires. Ajanta est l'une des entreprises pharmaceutiques connaissant la croissance la plus rapide en Inde et entretient des relations solides avec des organismes du ministère de la Santé, les services de la défense et les hôpitaux. Aux termes des modalités du protocole d'entente, les parties évalueront et choisiront une structure d'accord optimale en vue d'adopter officiellement une convention définitive d'ici la fin du premier semestre de 2010.

Lettre d'intention avec Tabuk Pharmaceuticals

Le 2 septembre 2009, Medicago a annoncé qu'elle avait signé une lettre d'intention avec Tabuk Pharmaceuticals en vue de négocier une entente visant à mettre au point, à produire et à commercialiser des vaccins PPV contre la grippe de Medicago en Arabie saoudite et dans d'autres territoires situés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Tabuk est le deuxième fabricant de produits pharmaceutiques en importance en Arabie saoudite. Aux termes de la lettre d'intention, les parties collaboreront afin de déterminer les intérêts des gouvernements visés et choisiront une structure d'accord optimale en vue d'établir un partenariat commercial dans un délai de 12 mois de la signature de la lettre d'intention.

Contrat pour la réalisation d'une preuve de concept avec l'Armée américaine

Le 8 octobre 2009, la société a annoncé qu'elle avait obtenu un contrat pour la réalisation d'une preuve de concept avec le laboratoire de recherche, de développement et d'ingénierie de l'Armée américaine, plus précisément avec le Edgewood Chemical Biological Centre Research & Technology Directorate (« ECBC »). Medicago collaborera avec le ECBC en vue d'étudier la production abordable d'enzymes industriels dans le domaine des biocarburants. Ce nouveau projet repose sur la plate-forme de fabrication à base de végétaux exclusive à Medicago et sur ses applications potentielles en dehors du marché des médicaments biologiques. Bien que la priorité de la société demeure l'avancement de ses principaux programmes relatifs à la grippe, les marchés de la biotechnologie évoluent rapidement et peuvent offrir de nouvelles possibilités de création de valeur pour les actionnaires de la société.

Financement public

Le 26 novembre 2009, la société a complété une offre publique de 16 100 000 unités (« unités») à un prix de 0,72 \$ par unité pour un produit brut de 11 592 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital-actions de Medicago (chacune, une « action ordinaire ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription entier donne droit à son porteur d'acheter une action ordinaire supplémentaire moyennant le paiement du prix d'exercice de 1,00 \$ par action ordinaire à compter de la date de conversion jusqu'au 26 novembre 2010.

Le produit de cette émission sera utilisé pour supporter le développement des vaccins pandémiques et saisonniers de Medicago.

PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT

VACCIN VLP CONTRE LE VIRUS DE LA GRIPPE AVIAIRE H5N1

Dans le quatrième trimestre de 2009 la société a atteint un jalon important lorsqu'elle a complété avec succès un premier essai clinique de phase I chez l'humain avec son vaccin contre la grippe aviaire H5N1 ("vaccin H5N1"). Le vaccin a été bien toléré, il a induit une solide réponse immunitaire et son innocuité a été démontrée.

L'étude de phase I visait à établir l'innocuité et à donner une indication initiale de la réponse immunitaire du vaccin H5N1 pandémique adjuvanté avec alum. Au total, 48 volontaires sains âgés de 18 à 60 ans ont reçu deux doses de 5, 10 ou 20 microgrammes ((micro)g) du vaccin H5N1 de Medicago ou un placebo. Aucun événement indésirable grave n'a été rapporté pendant l'essai et le vaccin a été bien toléré à toutes les doses. Les réactions locales au point d'injection ont été légères, et l'incidence d'effets indésirables généraux a été comparable entre les groupes du vaccin H5N1 et le groupe placebo. Tel que planifié dans le protocole initial, un suivi pour les événements indésirables sera effectué pendant 6 mois après l'administration de la seconde dose de vaccin. L'essai a été réalisé au Centre d'évaluation des vaccins de l'Université McGill à Montréal, au Canada, sous la supervision du Dr Brian Ward.

Les résultats préliminaires révèlent que 81 % de tous les sujets immunisés ont présenté une réponse immunitaire détectable contre le virus H5N1 après la seconde immunisation. Une multiplication par quatre des titres HI par rapport aux valeurs initiales a été observée chez 58 % des sujets du groupe 20 microgrammes. Des titres HI supérieurs à 1:40 ont été observés chez 50 % des sujets du groupe 20 (micro)g. Le vaccin H5N1 a également induit une production des anticorps présentant une réaction croisée contre deux autres souches de la grippe aviaire H5N1, suggérant le potentiel de protection croisée du vaccin de Medicago. Les résultats complets de l'essai seront soumis aux fins de publication dans une revue scientifique et seront rendus publics dans les prochains mois.

En 2010, la société va préparer un dossier réglementaire qu'elle soumettra à Santé Canada dans les mois à venir. Si elle obtient l'approbation, la société commencera l'essai clinique de phase II et les résultats seraient disponibles au cours du quatrième trimestre de 2010.

VACCINS SAISONNIER ET H1N1

Au cours du second trimestre 2009, Medicago a réussi à obtenir l'expression d'un nouvel antigène VLP (« H1 VLP ») de la souche grippale A (H1N1) qui a causé la récente éclosion de grippe en Amérique du Nord et ailleurs. L'antigène a été exprimé dans les 14 jours après l'obtention de la séquence d'ADN, et ce, grâce à la technologie de vaccins VLP de la Société et de sa technologie de fabrication ProficiaMC.

Subséquentement, la Société a confirmé qu'une étude d'immunogénicité chez la souris avec le nouveau candidat-vaccin contre le virus de la grippe A (H1N1), communément appelé la grippe porcine. Les résultats ont révélé que le vaccin H1 PPV de la Société a généré une réponse immunitaire positive chez la souris contre le virus de la grippe H1N1 chez 100% des animaux vaccinés contre la souche California/04/09.

La Société a également confirmé avoir obtenu des résultats positifs additionnels. Les résultats ont démontré qu'une dose unique de 5 microgrammes produisait une réponse immunitaire positive contre la nouvelle souche émergente de ce virus chez 100 % des animaux vaccinés. Le vaccin VLP contre H1N1 de Medicago a été élaboré pour protéger contre le virus de la grippe A/Californie/04/09 qui était l'une des premières souches virales sélectionnées par l'OMS pour les fabricants de vaccins. Pour la suite de cette étude, Medicago a évalué la réponse immunitaire contre la souche California/07, une souche mutée plus courante et a démontré une réponse immunitaire positive après une dose unique de 5 microgrammes.

En 2010, la société effectuera des études précliniques avec son candidat vaccin contre la grippe pandémique H1N1 et prévoit déposer une demande d'essai clinique au cours du quatrième trimestre de 2010 en vue de commencer l'essai clinique de phases I-II. Medicago entend tirer parti du travail de mise au point qu'elle effectuera sur son candidat vaccin contre la grippe pandémique H1N1 pour augmenter sa base de données sur l'innocuité et s'en servir afin de tenter de raccourcir le processus d'approbation pour son candidat vaccin saisonnier. Les résultats cliniques provisoires de l'essai sur le vaccin H1N1, y compris les évaluations de l'innocuité et de la tolérabilité, devraient être disponibles avant le début de 2011. Avec ces données en main et les approbations des autorités réglementaires, Medicago pourrait commencer une étude clinique de phase II avec son candidat vaccin saisonnier en 2011.

INFORMATION ANNUELLE CONSOLIDÉE CHOISIE

	2009 \$	2008 \$	2007 \$
SOMMAIRE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS			
Revenus	-	2 248 000	74 000
Perte pour l'exercice \$ De base et diluée par action	12 475 000 0,13	7 649 000 0,17	6 273 000 0,32

DONNÉES TIRÉES DES BILANS CONSOLIDÉS			
Trésoreries et équivalents et placements temporaires	14 333 000	14 028 000	224 000
Actif totaux	22 830 000	20 603 000	6 662 000
Dettes à long terme ⁽¹⁾	15 488 000	15 283 000	14 464 000

(1) La dette à long terme inclut la partie à court terme de la dette à long terme

COMPARAISON ENTRE LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2009 ET 2008

Résultats consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, il n'y a pas eu de revenus comparativement à 2 248 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Les revenus de 2008 proviennent de deux accords signés avec Philip Morris International (PMI). Le premier accord, une convention de recherche signée en 2007 d'une valeur de 500 000 \$ a généré des revenus de 444 000 \$ pour les neuf premiers mois de 2008 et les revenus du second, une licence non-exclusive signée en février 2008, étaient de 2 000 000 \$ pour les neuf premiers mois de 2008. Les revenus de l'accord de licence non-exclusive ont été diminués d'un montant de 196 000 \$ qui représente la valeur des 2 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires émis en faveur de PMI à la signature de l'entente.

Les frais de recherche et développement (R&D) ont augmenté de 3 218 000 \$ pour s'établir à 7 917 000 \$ en 2009 comparativement à 2008. L'augmentation des frais de R&D est principalement reliée à la production de matériel clinique pour la Phase I et à la réalisation de l'étude clinique de phase 1. Les salaires et avantages sociaux étaient plus élevés (1 080 000 \$) en 2009 comparativement à 2008 en raison principalement de l'embauche de nouveaux employés dans la deuxième moitié de 2008 et depuis le début de 2009 requis pour compléter les travaux précliniques et pour la production de matériel clinique pour l'étude clinique de Phase I. Plus de fournitures de laboratoires et d'analyses (868 000 \$) et de sous-traitants (1 041 000 \$) ont été requis pour réaliser ces activités.

Les subventions et versements relatifs aux contrats de recherche ont augmenté de 269 000 \$ pour s'élever à 353 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Cette augmentation s'explique principalement par la subvention obtenue au second trimestre 2009 du Consortium québécois sur la découverte du médicament (CQDM) pour mettre au point le VLPEXpress, une nouvelle plateforme à haut débit qui permettra à la Société d'accélérer la découverte et la mise au point de nouveaux vaccins en exprimant, purifiant et testant rapidement des candidats VLP dont 137 000 \$ fut constaté au 31 décembre 2009 et la subvention obtenue en 2008 du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI - CNRC) afin de soutenir la mise au point de notre programme de vaccin VLP contre la grippe saisonnière pour 160 000 \$. La subvention du CQDM totalise 1 773 000 \$ dont 1 636 000 \$ est toujours disponible au 31 décembre 2009 de même que 24 000 \$ en ce qui concerne la subvention PARI-CNRC.

Les crédits d'impôt à l'investissement se sont établis à 669,000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, soit 252 000 \$ de moins que pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Même si les frais de R&D ont augmenté de 95% en 2009, suite à la réalisation du placement privé avec PMI, la société est maintenant associée avec PMI aux fins d'impôts ce qui a résulté en une diminution du taux de crédit provincial de 37,5% à 17,5% et la société n'est plus éligible au crédit d'impôt fédéral.

Les frais généraux et administratifs et frais relatifs au développement des affaires et à la propriété intellectuelle ont augmenté de 731 000 \$ pour s'établir à 3 807 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, comparativement à 2008. L'augmentation s'explique principalement par une augmentation des dépenses de voyage et de salon professionnels (120 000 \$), par une augmentation des frais de licences et brevets (85 000 \$) et par une augmentation des salaires et avantages sociaux (346 000 \$). L'augmentation des salaires s'explique par l'embauche en 2009 d'une directrice relations avec les investisseurs et communications et un contrôleur corporatif, le fait que le vice-président et chef de la direction financière aient été là pour douze mois en 2009 comparativement à huit en 2008 et certains ajustements de rémunération. La variation des dépenses de voyage et salon

professionnels en 2009 s'explique par une présence accrue dans les activités de relations avec les investisseurs et de développement des affaires.

La rémunération à base d'actions a augmenté de 219 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 suite à l'octroi de 3 472 650 options d'achat d'actions dans le premier trimestre de 2009.

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est élevé à 464 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, comparable avec l'exercice terminé le 31 décembre 2008

L'amortissement des actifs incorporels s'est établi à 60 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, 39 000 \$ de moins que pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. La radiation d'une licence d'une valeur nette de 572 000 \$ au troisième trimestre de 2008 explique cette diminution.

Un actif incorporel d'une valeur nette de 572 000 \$ a été radié en 2008 et correspond à une licence acquise en 2001 relativement à la moléculture dans la luzerne que la société n'utilise plus.

Les autres frais financiers nets se sont élevés à 924 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, soit 790 000 \$ de moins que pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Cette diminution est principalement le résultat de la baisse du taux d'intérêt sur le prêt BioLevier pour 343 000 \$ et des revenus d'intérêts plus élevés de 184 000 \$ qui s'explique par l'augmentation de la trésorerie, les équivalents de trésorerie et placements temporaires et l'absence de bons de souscription émis à titre de frais de financement qui s'élevait à 258 000 \$ en 2008.

La perte consolidée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se chiffre à 12 475 000 \$ ou 0,13 \$ par action, comparée à 7 649 000 \$ ou 0,17 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Bilan consolidé

La trésorerie et équivalents et les placements temporaires étaient de 14,3 millions de dollars au 31 décembre 2008, une augmentation de 0,3 million de dollars comparativement à 14 millions de dollars au 31 décembre 2008.

Le total des actifs consolidés était de 22,8 millions de dollars au 31 décembre 2009, une augmentation de 2,2 millions de dollars comparativement à 20,6 millions de dollars au 31 décembre 2008. La variation est principalement due à une augmentation des immobilisations de 900 000 \$ suite à l'agrandissement de l'usine pilote et des crédits d'impôts à recevoir pour 669 000 \$.

La dette à long terme a augmenté de 0,2 million de dollars pour totaliser 15,5 millions de dollars, principalement le résultat de l'intérêt théorique sur les prêts sans intérêt.

SOMMAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

	Trimestre terminé			
	31 décembre 2009	30 septembre 2009	30 juin 2009	31 mars 2009
Revenus	-	-	-	-
Dépenses totales	(3 891 000 \$)	(3 163 000 \$)	(2 794 000 \$)	(2 625 000 \$)
Perte	(3 891 000 \$)	(3 163 000 \$)	(2 794 000 \$)	(2 625 000 \$)
Perte de base et diluée par action	(0,04 \$)	(0,03 \$)	(0,03 \$)	(0,04 \$)
	31 décembre 2008	30 septembre 2008	30 juin 2008	31 mars 2008
Revenus	-	-	583 000 \$	1 665 000 \$

Dépenses totales	(3 007 000 \$)	(2 739 000 \$)	(2 160 000 \$)	(1 991 000 \$)
Perte	(3 007 000 \$)	(2 739 000 \$)	(1 577 000 \$)	(326 000 \$)
Perte de base et diluée par action	(0,04 \$)	(0,07 \$)	(0,05 \$)	(0,01 \$)

Les revenus peuvent varier de façon significative de trimestre en trimestre. Ils sont de nature non-récurrente et sont générés par des accords de licence aussi bien que par des contrats de recherche. Il est également important de noter que les historiques de dépenses ne peuvent pas être pris comme indication des dépenses futures. Le montant et la synchronisation des dépenses et la disponibilité des ressources financières peuvent varier substantiellement de trimestre en trimestre, selon le niveau des activités de R&D ou de la disponibilité du financement des investisseurs et/ou des partenaires.

Comme décrit plus hauts, les revenus pour les deux premiers trimestres de 2008 ont été générés par deux accords signés avec PMI. Le premier accord, un accord de recherche de 500 000 \$, signé en 2007 et complété en 2008, a généré 444 000 \$ de revenus en 2008 et les revenus du deuxième, un accord de licence non-exclusive signé en février 2008 et complété en 2008, étaient de 2 000 000 \$. Les revenus de l'accord de licence non-exclusive ont été diminués de 196 000 \$ représentant la valeur des 2 000 000 de bons de souscription émis à PMI à la signature de l'accord.

Sur une base trimestrielle les dépenses ont augmenté en 2009 comparativement à 2008 et ceci est relié à la production de matériel clinique pour la phase I et la réalisation de l'étude clinique de phase I. Les salaires ont augmenté en 2009 comparativement à 2008 et sont expliqués par l'embauche de nouveaux employés dans la deuxième moitié de 2008 et en 2009. Plus de fournitures de laboratoire et analyses, et un nombre plus élevé de contrats de sous-traitance ont également été requis pour l'exécution de ces activités.

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

L'événement le plus significatif au cours du quatrième trimestre de 2009 pour la société a été la clôture d'un appel public à l'épargne de 16 100 000 unités (« unités») à un prix de 0,72 \$ par unité pour un produit brut de 11 592 000 \$. Le produit de cette émission sera utilisé pour supporter le développement des vaccins pandémiques et saisonniers de Medicago.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital-actions de Medicago (chacune, une « action ordinaire ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription entier donne droit à son porteur d'acheter une action ordinaire supplémentaire moyennant le paiement du prix d'exercice de 1,00 \$ par action ordinaire à compter de la date de conversion jusqu'au 26 novembre 2010.

De plus, Medicago a octroyé aux Preneurs fermes une option de rémunération ("Option de rémunération") afin de procéder à l'achat 1 127 000 unités (les "unités d'option de rémunération") représentant 7 % du nombre total d'Unités vendues en vertu du Placement.

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2009, la perte a augmenté de 884 000 \$, passant à 3 891 000 \$ comparativement à 3 007 000 \$ pour le quatrième trimestre de 2008. L'augmentation s'explique principalement par une augmentation de 1 284 000 \$ des dépenses de recherche et de développement, partiellement compensé par une augmentation des crédits d'impôt à l'investissement de 376 000 \$.

L'augmentation des frais de recherche et développement (R&D) de 1 284 000 \$ pour le quatrième trimestre de 2009 comparativement à 2008 est reliée à la production de matériel clinique pour la phase I et la réalisation de l'étude clinique de phase I. Les salaires et avantages sociaux étaient plus élevés (494 000 \$) au quatrième trimestre de 2009 comparativement à 2008 en raison principalement de l'embauche de nouveaux employés dans la deuxième moitié de 2008 et en 2009 requis par les travaux précliniques effectués et pour la production de matériel clinique pour l'étude clinique de phase I. Plus de fournitures de laboratoires et d'analyses (229 000 \$) et un nombre plus élevé de contrats de sous-traitance (447 000 \$) ont été requis pour réaliser ces activités.

Les crédits d'impôt à l'investissement ont augmenté de 376 000 \$ pour le quatrième trimestre se terminant le 31 décembre 2009. Cette augmentation s'explique par une augmentation des frais de recherche et développement de 95% au cours du quatrième trimestre et par une provision de 138 000 \$ prise dans le quatrième trimestre de 2008 pour les crédits d'impôts fédéraux.

LIQUIDITÉS, FLUX DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

La société avait pour un total de 14,3 M \$ de trésorerie et équivalents et de placements à court terme au 31 décembre 2009, une augmentation de 0,3 M \$ depuis le 31 décembre 2008. Le fonds de roulement s'établissait à 13,5 millions de dollars au 31 décembre 2009 comparativement à un fonds de roulement de 13,6 M \$ au 31 décembre 2008. La société n'a pas de titres de papiers commerciaux adossés à des créances qui sont affectés par des problèmes de liquidités. Au 31 décembre 2009, la dette à long terme de la société s'établit à 15,5 M \$. Aux termes du contrat d'emprunt de Bio-Levier, la société doit maintenir un ratio du fonds de roulement d'au moins 1,3:1. Au 31 décembre 2009, ce ratio s'établit à 5,07 :1.

Les principaux besoins de capitaux de la société comprennent les fonds requis pour ses activités de recherche et de développement, y compris les essais précliniques et cliniques, et les dépenses en immobilisations pour le développement de son usine-pilote de même que le fonds de roulement. Nous prévoyons une augmentation des dépenses en 2010 étant donné que nous continuons de faire progresser nos programmes. La direction de la société est d'avis que les ressources financières présentement à sa disposition sont adéquates pour financer ses activités pour 2010.

Depuis le début de ses activités, la société a comblé ses besoins de trésorerie principalement par l'émission de titres, crédits d'impôt à l'investissement, financement gouvernemental, recouvrements de coûts, revenus de contrats de licence, revenus de contrats de recherche, émission dettes à long terme et dettes à court terme garanties par les crédits d'impôts à l'investissement.

La stratégie de la Société pour le financement futur est de trouver des capitaux supplémentaires après l'achèvement avec succès des essais cliniques de la Phase II de son vaccin VLP pour une pandémie de grippe H5N1. Le montant des capitaux supplémentaires nécessaires dépendra de l'argent en main à ce moment-là et les fonds nécessaires pour effectuer les essais cliniques de phase II de ce vaccin. Nous prévoyons financer nos besoins en capitaux supplémentaires principalement par l'émission de titres et / ou une potentielle monétisation de nos produits. (Voir la section RISQUES ET INCERTITUDES – Besoins de financement supplémentaire et accès aux capitaux).

La variation des liquidités de nos activités est expliquée ci-dessous.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>Flux de trésorerie</i>	Exercice terminé au 31 décembre 2009	Exercice terminé au 31 décembre 2008
Activités d'exploitation	(10 841 000 \$)	(5 710 000 \$)
Activités de financement	12 607 000 \$	20 155 000 \$
Activités d'investissement ⁽¹⁾	(2 629 000 \$)	(13 577 000 \$)
Variation nette des espèces	(863 000 \$)	868 000 \$

(1) Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement nets de l'acquisition et de la disposition de placements à temporaires étaient (1 638 000 \$) en 2009 et (592 000 \$) en 2008.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation ont augmenté de 5 131 000 \$ pour atteindre 10 841 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à 2008. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la perte, déduction faite des éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents (ou burn rate) de 6 355 000 \$ et la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour 1 223 000 \$.

Nous prévoyons une augmentation en 2010 des flux de trésorerie affectées aux activités d'exploitation, puisque nous débiterons les essais cliniques de Phase II de notre vaccin contre la grippe pandémique H5N1, et nous ferons progresser notre vaccin contre la grippe saisonnière dans les phase précliniques (voir Perspectives pour 2010).

Activités de financement

Pour l'exercice 2009, les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont diminué de 7,6 millions \$ à 12,6 millions \$ comparativement à 2008. En 2008, la société a complété trois placements privés, pour un produit brut total de 20 785 000 \$ alors qu'en 2009 la société a complété un appel public à l'épargne en émettant 16 100 000 unités à 0,72 \$ par unité pour un produit brut

de 11 592 000 \$ pour une diminution de 9 193 000 \$ d'émission d'unités. Cette diminution a été partiellement compensée par l'exercice de 8 346 750 bons de souscriptions totalisant 2 363 000 \$.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement (à l'exclusion des acquisitions et dispositions de placements temporaires) ont augmenté de 996 000 \$ à 1 588 000 \$ en 2009, découlant de plus d'acquisitions d'immobilisations corporelles pour 897 000 \$. En 2009, la société a complété l'agrandissement de son usine de fabrication afin d'optimiser les activités de production et de fournir un espace supplémentaire pour la production du matériel de qualité clinique pour les essais cliniques sur les humains à l'intérieur de son budget de \$1,25 million.

La Société prévoit investir 1,9 millions de \$ en 2010 pour l'expansion de ses activités manufacturières et fournir de l'espace supplémentaires pour la production de matériel de qualité clinique pour les essais cliniques de phase II chez l'humain.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société a des obligations contractuelles et engagements commerciaux. Le tableau suivant indique les besoins de trésorerie de la Société afin se conformer à ces obligations:

Les paiements minimums exigibles en vertu des obligations contractuelles de la Société sont comme suit au 31 décembre 2009:

\$	2010	2011	2012	2013	2014	Suite	Total
Comptes payables	2 301 518	-	-	-	-	-	2 301 518
Emprunts bancaires	600 000	-	-	-	-	-	600 000
Dette à long terme	83 862	66 629	60 000	60 000	15 318 640	-	16 423 766
Baux d'exploitation	213 749	264 510	263 043	144 111	39 672	-	925 085
Licences	152 000	152 000	152 000	152 000	152 000	150 000	910 000

PERSPECTIVES POUR 2010

Nous prévoyons une augmentation des dépenses de R & D en 2010. Après la réussite d'un essai de phase I avec son candidat vaccin contre la grippe pandémique H5N1, Medicago peut maintenant préparer un dossier réglementaire qu'elle soumettra à Santé Canada dans les mois à venir. Si elle obtient l'approbation, la société commencerait l'essai clinique de phase II en 2010 et les résultats seraient disponibles au cours du quatrième trimestre de 2010.

La société effectue également des études précliniques avec son candidat vaccin contre la grippe pandémique H1N1 et prévoit déposer une demande d'essai clinique au cours du quatrième trimestre de 2010 en vue de commencer l'essai clinique de phases I-II. Medicago entend tirer parti du travail de mise au point qu'elle effectuera sur son candidat vaccin contre la grippe pandémique H1N1 pour augmenter sa base de données sur l'innocuité et s'en servir afin de tenter de raccourcir le processus d'approbation pour son candidat vaccin saisonnier. Les résultats cliniques provisoires de l'essai sur le vaccin H1N1, y compris les évaluations de l'innocuité et de la tolérabilité, devraient être disponibles avant le début de 2011. Avec ces données en main et les approbations, le cas échéant, de Santé Canada, de la FDA et de l'EMA, Medicago pourrait commencer une étude clinique de phase II avec son candidat vaccin saisonnier en 2011.

Basé sur nos estimations actuelles, les liquidités qui seront utilisées en 2010 ne seront pas linéaire sur l'année mais seront plus élevées dans la deuxième moitié de l'année en raison des coûts associés aux études cliniques et du coût de l'expansion de notre usine de fabrication.

OPERATIONS ENTRE APPARENTEES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a eu aucune opération entre parties apparentées ni aucun engagement hors bilan.

DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

En date du 23 mars 2010, il y avait 118 215 190 actions ordinaires en circulation, 7 040 612 options d'achat d'actions en circulation, 57 120 696 bons de souscription en circulation et 1 127 000 options d'achat d'unités en circulation.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les montants de produits et de charges des exercices présentés. Nous réévaluons ces estimations et hypothèses, incluant celles qui sont relatives à la constatation des revenus, les dépenses de recherche de développement, la rémunération à base d'actions, les actifs d'impôts futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, l'évaluation des actifs incorporels identifiables et des écarts d'acquisition, la juste valeur des options octroyées, la provision pour éventualités ainsi que certaines charges à payer. Nous fondons nos estimations et hypothèses sur l'expérience passée et sur divers facteurs que nous croyons raisonnables dans les circonstances, et qui sont à l'origine de notre jugement sur la valeur comptable des actifs et des passifs qui ne sont pas apparents de quelque autre façon. Il est possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les principales conventions comptables requérant une utilisation importante de jugement et d'estimation de la part de la direction pour la préparation des états financiers consolidés sont présentées plus bas.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances indiquant la possibilité d'un non-recouvrement des coûts, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède les flux monétaires futurs non actualisés avant impôts que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Impôts sur les bénéfices

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. La variation des actifs ou des passifs d'impôts futurs est portée aux résultats. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber.

La société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

Frais de recherche et de développement

Tous les frais liés aux activités de développement qui ne répondent pas aux critères généralement reconnus pour leur report ainsi que tous les frais de recherche sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés. Les frais de développement qui répondent aux critères généralement reconnus pour leur report sont capitalisés et amortis à l'encontre des revenus sur la période estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages. Aux 31 décembre 2009 et 2008, aucun frais de développement n'ont été reportés.

Constatation des revenus

Les revenus liés aux accords de recherche sont liés à des accords d'étape et sont comptabilisés lorsque les jalons sont atteints et sur acceptation par le client. En vertu de ces ententes, les paiements reçus d'avance sont constatés à titre de produits reportés au bilan et ensuite, à titre de revenu lorsque les jalons sont atteints et sur acceptation par le client. Les revenus provenant des accords de recherche sont constatés selon la méthode l'avancement des travaux.

Les ententes de licence en vigueur prévoient généralement des paiements uniques (avances) et des versements d'étape. Les revenus associés à ces accords de prestations multiples sont attribués à ces différents éléments selon leur juste valeur relative. Les accords de prestations multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes lorsque certains critères sont respectés, notamment si la prestation fournie a une valeur en soi pour le client et s'il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de la ou des

prestations non fournies. La contrepartie reçue est répartie entre les différentes unités de comptabilisation en fonction de la juste valeur de chaque unité ou selon la méthode du montant résiduel, et les critères de constatation des revenus applicables sont considérés séparément pour chacune des unités de comptabilisation.

Les revenus de prestations de licence, représentant des paiements non remboursables reçus lors de l'exécution d'entente de licence, sont constatés à titre de revenus au moment de l'exécution de ces contrats lorsqu'il n'existe aucune obligation de rendement importante pour la Société et que leur encaissement est assuré. Les avances reçues au début des contrats de licence ne sont pas constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues, mais sont amorties selon l'état d'avancement du projet de recherche et de développement en question. L'état d'avancement d'un projet est fondé sur une estimation de la période ou de la durée totale prévue pour terminer le projet par rapport à la période écoulée jusqu'à un jour donné afin d'en arriver à une estimation du pourcentage de revenus gagnés à ce jour.

Rémunérations et autres paiements à base d'actions

La société offre un régime d'options d'achat d'actions qui est décrit à la note 13 des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. La juste valeur des options d'achat d'actions est déterminée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, et les charges de rémunération à base d'actions sont constatées selon les périodes d'acquisition des options et sont inscrites dans les capitaux propres sous la rubrique « Autres composantes des capitaux propres ». Toute contrepartie reçue par la société lors de l'exercice des options d'achat d'actions ainsi que la valeur comptable de ces options d'achat d'actions sont inscrites dans les capitaux propres sous la rubrique « Capital social » lors de l'émission des actions.

Nouvelles normes comptables et changements comptables futurs

Adoptées en 2009

Le 1^{er} janvier 2009, la société a adopté le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Le chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Ce chapitre remplace le chapitre 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et le chapitre 3450 « Frais de recherche et de développement ». Cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») de l'ICCA a publié l'abrégé CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », qui exige que les entités prennent en considération le risque de crédit de la contrepartie et leur propre risque de crédit dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Le CPN-173 s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adoption de cette ligne directrice n'a pas eu d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

En juin 2009, la Société a adopté les modifications du chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » publié par l'ICCA visant à améliorer les obligations de divulgation ayant trait aux évaluations de la juste valeur des instruments financiers et du risque de liquidité. Étant donné que ces modifications ne concernaient que la divulgation, son application n'a eu aucune répercussion sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Modification comptables futures

En janvier 2009, l'ICCA a publié les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA qui s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

(a) Chapitre 1582 « Regroupements d'entreprises ». Ce chapitre, qui remplace l'ancien chapitre 1581 du même nom, établit les normes à suivre pour un regroupement d'entreprises. Le chapitre 1582 est en convergence avec l'IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ».

(b) Chapitre 1601 « États financiers consolidés ». Ce chapitre reprend les exigences du chapitre 1600 « États financiers consolidés ».

(c) Chapitre 1602 « Participations sans contrôle ». Ce chapitre est en convergence avec les dispositions de la Norme comptable internationale 27 « États financiers consolidés et individuels » (IAS 27), concernant les participations sans contrôle. Ce

nouveau chapitre établit les normes à suivre pour la comptabilisation des participations sans contrôle dans une filiale pour les états financiers préparés postérieurement à un regroupement d'entreprises.

La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des Normes Comptables (« CNC ») a confirmé que les PCGR du Canada pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les IFRS avec prise d'effet au cours de l'année civile 2011, l'adoption anticipée étant permise à compter de l'année civile 2009. Le basculement vers les IFRS sera exigé, pour la Société, pour les états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 1er janvier 2011 et il faudra prévoir un retraitement des chiffres comparatifs. Nous avons décidé d'adopter les IFRS le 1er janvier 2011. Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comptent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir.

Au cours de l'année 2008, nous avons procédé à l'établissement de la phase 1 «*Diagnostic pour l'adoption des IFRS*» pour l'adoption des IFRS. Ce diagnostic a identifié les principales différences entre les traitements comptables appliqués par la Société selon les PCGR canadiens et ceux de l'IFRS ainsi que les implications pratiques reliées à la mesure. Les différences ont de plus été classées selon leur degré de complexité et selon l'importance du travail à mettre en oeuvre relativement à la mesure.

Un plan de mise en oeuvre pour la conversion aux IFRS a été élaboré. Les activités prévues en phase 2 «*Evaluation et conception*» conformément à ce plan incluent l'identification et la documentation des différences existantes entre les IFRS et les PCGR du Canada en matière de comptabilisation et d'informations à fournir, le choix des conventions comptables en vertu des IFRS, y compris l'examen des options disponibles en vertu de l'IFRS, l'établissement des incidences liées à la conversion sur les contrôles internes, les systèmes comptables et d'autres solutions et processus d'affaires, et l'élaboration d'un programme de formation visant à aider les employés concernés aux fins de la transition et de la conformité continue aux IFRS. Finalement, la phase 3, la dernière phase, est l'implantation et la révision.

Au cours de 2009, nous avons presque terminé la phase 2 de notre plan de conversion aux IFRS. La Société a identifié et documenté les différences existantes entre les IFRS et les PCGR du Canada en matière de comptabilisation et d'informations à fournir, a fait des choix de conventions comptables en vertu des IFRS, y compris l'examen des options disponibles en vertu de l'IFRS 1, a établi les incidences liées à la conversion sur les contrôles internes, les systèmes comptables et d'autres solutions et processus d'affaires, et a élaboré un programme de formation visant à aider les employés concernés aux fins de la transition et de la conformité continue aux IFRS.

Lors de nos activités de la phase 2, nous avons choisi, en vertu de la norme IFRS 1 – *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, d'utiliser l'application prospective lorsque ce choix était disponible pour notre situation.

Au cours de 2010, nous allons achever la phase 2 et travailler à la phase 3 pour l'implantation et la révision. Étant donné que la phase 2 n'est pas terminée au 31 décembre 2009, d'autres impacts comptables significatifs peuvent être trouvés au cours de 2010 à l'exception de ceux mentionnés ci-dessus. Le plan global de mise en oeuvre pour la conversion aux IFRS respecte le calendrier établi et nous sommes confiants que tout sera en place pour le passage aux IFRS prévu pour le 1er janvier 2011.

GESTION DU CAPITAL

La société définit le capital comme étant la somme de la dette à long terme et des capitaux-propres.

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont la préservation de la capacité de la société de rester en exploitation afin de fournir un rendement adéquat à ses actionnaires et de s'assurer d'un niveau suffisant de liquidités pour financer ses activités de recherche et de développement, les frais généraux et les frais d'administration, le fonds de roulement et les dépenses en immobilisations, notamment celles associées aux brevets et marques de commerce.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure du capital, la société peut émettre de nouvelles actions, de nouvelles dettes ou acquérir ou céder des actifs, tous étant sujet aux conditions du marché et aux termes des ententes sous-jacente avec de tierces parties.

La société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital de la part d'organisme de réglementation et n'était pas en défaut en vertu de ses obligations en regard avec sa dette à long terme au 31 décembre 2009.

FACTEURS DE RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque financier

La société est exposée à différents risques de par la nature des activités commerciales qu'elle poursuit, dont ceux liés à l'utilisation d'instruments financiers. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut encourir la Société en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers, à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt et les taux de change. L'exposition à la variation des taux d'intérêts est décrite ci-dessous.

Risque de taux de change

Pour l'exposition au taux de change, nous exerçons des activités à l'échelle internationale, et une grande partie de nos charges sont libellées en dollars américains et en Euro mais ces expositions ne sont pas importantes.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2009, l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt s'établit comme suit :

Trésorerie et équivalents	Taux d'intérêt variable
Placements à court terme	Taux d'intérêt fixe
Comptes débiteurs	Sans intérêt
Subventions à recevoir	Sans intérêt
Emprunts bancaires	Taux d'intérêt variable
Comptes créditeurs et charges	Sans intérêt
	et que décrit à la note 11 des états financiers
Dette à long terme	

Les emprunts bancaires (note 8) portent intérêt à un taux variable et au 31 décembre 2009, toute chose étant égale par ailleurs, une appréciation du taux d'intérêt de 1% aurait eu un effet défavorable de 6 000 \$ sur la perte et la perte étendue. Une diminution de 1% du taux d'intérêt aurait eu l'incidence contraire sur la perte et la perte étendue.

Le prêt Biolevier (note 11) porte intérêt à taux variable et au 31 décembre 2009, toute chose étant égale par ailleurs, une appréciation du taux d'intérêt de 1% aurait eu un effet défavorable de 153 186 \$ sur la perte et la perte étendue. Une diminution de 1% du taux d'intérêt aurait eu l'incidence contraire sur la perte et la perte étendue.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société à des concentrations de risque de crédit consistent principalement en des espèces et quasi-espèces, placements à court terme et des comptes débiteurs. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont maintenus avec des institutions financières de crédit de haute qualité. Les placements à court terme se composent principalement de dépôts à terme, des obligations, de résidus émis par des institutions de crédit de haute qualité. Par conséquent, la direction estime que le risque de non-exécution lié à la trésorerie et équivalents et placements à court terme est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente la possibilité que la Société peut ne pas être en mesure de rassembler suffisamment de ressources de trésorerie, lorsque requis, et selon des conditions raisonnables, afin de faire face à ses obligations financières.

La Société estime qu'avec les ressources financières dont elle dispose actuellement, elle a suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie pour faire face à ses engagements contractuels au moins jusqu'au premier trimestre de 2011. Pour répondre à l'ensemble de ses engagements contractuels, la Société devra recueillir des fonds supplémentaires dans l'avenir et chercher de nouvelles formes de financement de la dette ou de capitaux propres, mais ne peut fournir l'assurance qu'elle réussira à le faire. Voir 'Facteurs de risques et incertitudes' ci-dessous.

FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Besoin de financement supplémentaire et accès aux capitaux

La société a besoin de fonds supplémentaires importants pour d'autres travaux de recherche et de développement, des essais cliniques prévus, des approbations réglementaires, la mise en place d'usines pilotes et de fabrication commerciale et la commercialisation de ses produits et produits candidats. Medicago ne dispose d'aucune source de capital de structure. Il est possible qu'elle tente de réunir des fonds supplémentaires pour les buts susmentionnés au moyen de financement par capitaux publics ou privés ou par emprunt ainsi que par des collaborations avec d'autres sociétés ou en essayant de se procurer un financement auprès d'autres sources. Rien ne garantit qu'un financement supplémentaire pourra être obtenu à des conditions raisonnables, le cas échéant. Un financement par actions futur peut être dilutif pour les actionnaires existants. Si Medicago ne peut obtenir un financement adéquat à des conditions raisonnables, elle peut devoir : mettre fin aux essais cliniques pour ses produits candidats ou les retarder; retarder l'établissement de ses capacités de vente ou de commercialisation; mettre un frein à d'importants programmes de développement de produits visant à détecter de nouveaux produits candidats; et vendre ou céder des droits sur ses technologies, produits actuels ou produits candidats. La capacité de la société de vendre ou de monétiser ses technologies ou produits ou les conditions auxquelles elle pourrait les vendre ou les monétiser pourraient être limitées par les conditions des ententes existantes, y compris le droit de premier refus de PMP à l'égard de la plateforme technologique de la société.

Conditions et événements récents sur le marché

En 2007, en 2008 et en 2009, les marchés du crédit aux États-Unis ont commencé à éprouver d'importantes perturbations attribuables à une détérioration des valeurs des propriétés résidentielles, aux défauts et défaillances dans le marché hypothécaire résidentiel (en particulier, dans le secteur des prêts hypothécaires à risque élevé et des prêts hypothécaires ne bénéficiant pas d'une cote de crédit de premier ordre) et à une diminution de la qualité du crédit des titres adossés à des créances hypothécaires. Ces problèmes ont entraîné un ralentissement des opérations sur le marché immobilier résidentiel, une diminution des prix des maisons, des défaillances dans le crédit à la consommation non hypothécaire ainsi qu'une baisse générale de la confiance des consommateurs. Ces conditions se sont poursuivies et se sont détériorées en 2008 et au début de 2009, entraînant une perte de confiance généralisée aux États-Unis ainsi que sur les marchés financiers et du crédit à l'échelle mondiale et causant l'effondrement de banques, d'institutions financières et d'assureurs importants, et l'intervention du gouvernement à cet égard, et créant un climat d'une plus grande volatilité, une diminution des liquidités, des écarts de taux plus importants, un manque de transparence des prix, des pertes de crédit accrues et des conditions de crédit plus serrées. En dépit des diverses mesures prises par le gouvernement des États-Unis et les gouvernements étrangers, les préoccupations concernant la condition générale des marchés financiers, des instruments financiers, des banques, des banques d'investissement, des assureurs et des autres institutions financières ont aggravé la situation des marchés du crédit dans leur ensemble et ont entraîné une importante chute des marchés boursiers. En outre, les indicateurs économiques généraux se sont détériorés, notamment une chute de la confiance des consommateurs, une hausse du chômage, une baisse de la croissance économique ainsi que l'incertitude concernant les bénéfices des sociétés.

Ces perturbations sans précédent sur les marchés financiers et du crédit actuels ont eu des incidences défavorables importantes sur un certain nombre d'institutions financières et ont limité l'accès aux capitaux et au crédit pour plusieurs sociétés. Ces perturbations pourraient, notamment, faire en sorte qu'il soit plus difficile pour la société d'obtenir des capitaux et du financement pour son exploitation ou augmenter ses coûts pour en obtenir. La société pourrait ne pas avoir accès à des capitaux additionnels à des conditions qui lui sont acceptables, le cas échéant.

Stade de développement

La société est encore en développement et ses antécédents d'exploitation sont limités. Des investissements et des activités de développement supplémentaires seront nécessaires pour mener à bien la mise en marché des produits candidats de la société et des produits de tiers et il n'est pas certain que ces produits seront produits à un coût et dans une qualité raisonnables ou commercialisés avec succès. La société ne sait pas si elle récupérera son investissement dans ces produits ou produits candidats par le truchement des ventes ou des redevances.

Puisque les produits les plus avancés de la société sont au stade de développement clinique, la société n'a pas encore démontré l'efficacité chez les humains des protéines produites par la société ni reçu l'autorisation réglementaire pour les essais cliniques. On ne sait pas si la société respectera les normes réglementaires applicables en matière de santé et obtiendra les approbations réglementaires requises pour ses produits ou produits candidats présents.

À l'heure actuelle, la capacité de la société de produire une quantité commerciale de ses produits et produits candidats n'a pas été vérifiée et la société n'a pas encore la capacité de fabrication pour produire à un tel niveau commercial. Des investissements

additionnels seront nécessaires pour construire des installations de fabrication afin de combler les besoins sur le marché et de telles activités de mise à l'échelle peuvent changer la structure des coûts de la société, ce qui pourrait avoir une incidence sur les avantages de sa plate-forme ou diminuer les coûts en capital et les coûts des biens vendus.

La société n'entreprendra pas de commercialisation avant plusieurs années et elle peut faire face à des difficultés ou à des retards imprévus dans ses activités et il se peut que des concurrents mettent au point d'autres méthodes de production qui réduiraient les avantages concurrentiels de la société.

La réussite de Medicago est largement tributaire de la réussite de son produit principal, son vaccin candidat H5N1

La réussite de Medicago est largement tributaire de la réussite de son produit principal, son vaccin candidat H5N1. Medicago a investi une tranche importante de ses ressources financières dans le développement de son produit principal et s'attend à ce que, dans un proche avenir, sa capacité de produire des revenus importants soit principalement tributaire de la réussite du développement et de la commercialisation de ce produit. Même si Medicago a d'autres technologies et produits en développement, leur stade de développement n'est pas aussi avancé.

Antécédents de pertes d'exploitation

À l'heure actuelle, la société n'a comptabilisé aucun revenu provenant de la vente de produits ou produits candidats. Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2009, la société a un déficit accumulé de 56 395 186 \$. Les pertes pourraient augmenter à court terme pendant que la société poursuit le développement de ses produits et, dans le cas des protéines pharmaceutiques, qu'elle tente d'obtenir l'approbation réglementaire visant la vente de ses produits candidats. Les pertes d'exploitation devraient se poursuivre jusqu'à ce que les ventes de produits et les versements de redevances produisent suffisamment de revenus pour financer ses activités continues. Des fluctuations trimestrielles des revenus, des dépenses et des pertes sont également prévues. Medicago n'atteindra peut-être jamais le seuil de la rentabilité, et même si elle l'atteignait, elle pourrait ne pas être en mesure de maintenir sa rentabilité sur une base annuelle ou trimestrielle. Le fait pour Medicago de ne pas atteindre et maintenir le seuil de la rentabilité entraînerait une baisse du cours de ses actions ordinaires et pourrait diminuer sa capacité à obtenir des capitaux, à accroître son entreprise, à élargir sa gamme de produits ou à poursuivre ses activités.

Réglementation des médicaments et approbation des produits

Les acquéreurs éventuels devraient connaître les risques, problèmes, retards, frais et difficultés auxquels la société peut être exposée compte tenu de la très vaste réglementation dans le cadre de laquelle elle exerce ses activités. De nombreuses lois et de nombreux règlements régissent la fabrication et la vente de produits thérapeutiques pour les humains au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, soit les marchés auxquels sont destinés les produits et produits candidats de la société. De telles lois et de tels règlements portent sur l'approbation des installations de fabrication, les procédures d'essais et la recherche contrôlée, les données précliniques et cliniques avant l'approbation pour la commercialisation, y compris le respect des normes BPF pendant la production et l'entreposage, de même que la réglementation des activités de commercialisation, dont la publicité et l'étiquetage. Par exemple, les conditions de Santé Canada relativement à la fabrication du vaccin candidat H5N1 de la société comprennent le respect des normes BPF. Bien que la société estime qu'elle respecte ces normes BPF, Santé Canada vérifiera si ces normes sont respectées à sa satisfaction dans le cadre du processus d'approbation réglementaire. Si des travaux supplémentaires sont nécessaires à cet égard, cela pourrait avoir un effet défavorable sur le délai et les coûts estimatifs relatifs au développement de ses produits.

Bon nombre des produits, produits candidats et procédés que la société développe actuellement nécessitent du développement et des essais considérables et l'investissement de fonds importants avant leur commercialisation. Il n'y a aucune garantie que l'un de ces produits, produits candidats ou procédés sera réellement développé jusqu'à un niveau commercial.

Avant d'obtenir l'autorisation réglementaire pour la vente commerciale d'un de ses produits pharmaceutiques candidats, la société doit démontrer au moyen d'études précliniques et d'essais cliniques que le produit candidat potentiel est sûr et efficace pour un usage chez l'homme pour chaque indication visée. Les résultats provenant des études précliniques et des premiers essais cliniques peuvent ne pas prévoir les résultats qui seront obtenus dans des essais à grande échelle, et rien ne garantit que les essais cliniques de la société feront la preuve d'une innocuité suffisante pour donner lieu à une demande de drogue nouvelle de recherche (soit les documents fournis à la *Food and Drug Administration* (la « FDA ») pour obtenir l'approbation de tester le médicament sur les patients) ou à des phases ou à des étapes subséquentes d'essais sur des sujets humains même après que des essais précliniques et/ou des données sur des sujets humains sont soumis. L'incapacité de démontrer suffisamment l'innocuité et l'efficacité d'un produit candidat en cours de développement pourrait retarder ou empêcher l'autorisation réglementaire du produit candidat projeté et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le succès de la société.

Tout médicament est susceptible d'avoir une certaine toxicité ou des effets secondaires indésirables chez les animaux et les humains lorsqu'il est administré sous forme de monothérapie ou avec d'autres médicaments. Rien ne garantit qu'une toxicité, des effets indésirables ou des effets secondaires inacceptables ne se produiront pas à tout niveau de dose et à tout moment au cours des études toxicologiques ou des essais cliniques chez les humains des produits candidats de la société projetés sous forme de monothérapie ou combinés à d'autres médicaments. La manifestation d'une toxicité, d'effets indésirables ou d'effets secondaires dans les études toxicologiques ou les essais cliniques pourrait faire en sorte que la société ou les autorités de réglementation interrompent, limitent, retardent ou fassent cesser le développement d'un des produits candidats de la société, ce qui pourrait éventuellement empêcher leur autorisation par Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités de réglementation, à l'égard d'une partie ou de la totalité des indications visées. Rien ne garantit qu'une phase, une composante ou une étape d'un essai sera couronnée de succès ou achevée en toute sécurité de façon à permettre que la phase, l'étape ou la composante suivante d'un essai ou de la conception d'un essai débute. Rien ne garantit que Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités de réglementation accepteront un protocole ou une conception de protocole précis sans égard à la phase, aux étapes ou aux composantes d'une phase. De plus, après qu'un essai ou une phase d'un essai a commencé, Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités de réglementation pourraient mettre l'essai en attente sur le plan clinique si Santé Canada, la FDA ou les autres autorités de réglementation jugent qu'un essai ou sa conception peuvent être dangereux ou exigent des éclaircissements concernant la conception du protocole. Dans le cas d'une mise en attente sur le plan clinique, rien ne garantit que les objections ou les problèmes seront surmontés ou résolus, et l'essai pourrait être remis à plus tard ou arrêté. Même après avoir été autorisé par Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités de réglementation, un produit candidat peut par la suite se révéler dangereux ou ne pas produire l'effet escompté, ce qui empêcherait un usage répandu ou nécessiterait son retrait du marché. Il n'y a aucune garantie que des produits candidats que la société a développés ou développera seront sûrs lorsqu'ils seront administrés à des patients.

Le taux d'achèvement des essais cliniques des produits de la société dépendra, entre autres facteurs, du taux de participation des patients. La participation des patients dépend de nombreux facteurs, notamment de la taille du groupe de patients, de la nature du protocole, des essais effectués par des concurrents auprès de la même catégorie de patients, de la proximité des parties aux sites cliniques, des critères d'admissibilité pour l'étude et de l'intérêt des chercheurs cliniques. Des retards dans la participation prévue des patients peuvent se traduire par une hausse des coûts, des retards ou l'interruption des essais cliniques, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le succès de la société. De plus, le personnel de la société a une expérience clinique limitée et, par conséquent, se fiera à des tiers pour aider la société à superviser et à surveiller les essais cliniques, ce qui pourrait entraîner des retards dans la réalisation des essais cliniques, ou faire en sorte qu'ils ne soient pas menés à terme, si ces tiers ne s'acquittent pas de leurs obligations envers la société ou ne respectent pas les normes réglementaires dans l'exécution de leurs obligations aux termes des ententes qu'ils ont avec la société. Rien ne garantit que la société sera en mesure de soumettre une demande de drogue nouvelle tel que planifié si les essais cliniques sont terminés ou que de telles demandes seront examinées et autorisées par Santé Canada ou la FDA ou qu'elles le seront en temps opportun.

En outre, les lois, les règlements ou les politiques du Canada, des États-Unis ou d'autres pays peuvent être modifiés et d'autres lois ou d'autres politiques ou règlements gouvernementaux peuvent être adoptés, ce qui pourrait empêcher la commercialisation soutenue de médicaments ou imposer des restrictions additionnelles à celle-ci.

Limites et défis après une approbation réglementaire

Même si une approbation réglementaire d'un produit est accordée, l'approbation peut être assujettie à certaines restrictions quant aux utilisations pour lesquelles le produit peut être commercialisé ou à des conditions d'approbation, ce qui pourrait avoir une incidence sur la commerciabilité du produit. De plus, des travaux supplémentaires sur un produit après l'obtention d'une approbation réglementaire à un certain stade de développement peuvent être nécessaires afin d'accéder au prochain stade de développement. Ces travaux supplémentaires pourraient entraîner d'importants coûts et retarder l'évolution du produit.

En outre, les modalités d'approbation peuvent être assorties d'exigences coûteuses de procéder à des études de suivi ou à des activités de surveillance ultérieures à la commercialisation pour contrôler l'innocuité et l'efficacité du produit, ce qui pourrait réduire les revenus, augmenter les dépenses ou faire en sorte que le produit approuvé ne soit pas viable d'un point de vue commercial. Par exemple, Santé Canada ou la FDA pourraient exiger la mise en œuvre d'un programme de gestion des risques afin de surveiller les possibilités d'abus, d'usage inapproprié, d'usage non prescrit ou d'autres risques associés à l'utilisation d'un produit. De plus, les demandes déposées auprès des autorités de réglementation doivent contenir des données adéquates afin d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du médicament relativement à l'indication voulue pour toutes les sous-populations pédiatriques pertinentes. Les autorités de réglementation peuvent accorder des renoncements, des dérogations et des reports à l'égard de cette exigence ou exiger divers engagements après l'approbation.

Si Medicago obtient éventuellement l'approbation réglementaire pour commercialiser un produit donné, elle sera assujettie à des exigences réglementaires continues de grande portée, notamment des exigences liées à l'inscription, à la fabrication, à l'étiquetage, à la publicité, à la promotion, à la déclaration d'événements indésirables, à l'emballage, à la distribution, à l'entreposage et à la

tenue de registres. De plus, les installations de fabrication du produit seront assujetties à l'examen continu et aux inspections périodiques des autorités de réglementation. Si Medicago ne respecte pas les exigences réglementaires de Santé Canada, de la FDA et des autres autorités de réglementation compétentes au Canada et à l'étranger, ou si des problèmes auparavant inconnus relativement à tout produit commercial approuvé, aux fabricants ou aux procédés de fabrication sont découverts, la société pourrait faire l'objet de sanctions administratives ou judiciaires ou d'autres inconvénients.

Incapacité éventuelle d'atteindre les objectifs projetés de développement selon les échéanciers annoncés et escomptés

Medicago fixe des objectifs à l'égard des échéanciers prévus pour l'atteinte des buts qui sont importants pour sa réussite et fait des annonces publiques à cet égard, notamment relativement au début et à la fin des essais cliniques, aux approbations réglementaires prévues et aux dates de lancement des produits. Le moment auquel se produisent ces événements prospectifs peut différer de façon importante en raison de facteurs comme les retards ou les échecs de ses essais cliniques, le besoin de développer des données supplémentaires que les autorités de réglementation exigent comme condition d'approbation, les incertitudes inhérentes au processus d'approbation réglementaire, les retards dans la conclusion d'ententes de fabrication ou de commercialisation nécessaires pour commercialiser ses produits candidats et le défaut de ses collaborateurs, partenaires de commercialisation et de distribution, fournisseurs et autres tiers avec lesquels Medicago a conclu des ententes contractuelles, de remplir, en totalité ou en partie, leurs obligations contractuelles envers Medicago.

Réglementation des plantes génétiquement modifiées

La société doit respecter les règlements du *United States Department of Agriculture* (l'« USDA »), de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») et des autres autorités de réglementation pour les rejets extérieurs d'organismes génétiquement modifiés ainsi que des autres produits destinés à être utilisés sur des produits agricoles ou avec ceux-ci. L'USDA et l'ACIA interdisent la culture et le transport de plantes génétiquement modifiées sauf conformément à une dispense ou à des autorisations spéciales. Pour obtenir les autorisations requises, la société devra démontrer qu'elle utilise des procédures satisfaisantes pour la croissance de ses plantes génétiquement modifiées et pour le contrôle des stocks de semences, du matériel récolté, des installations de traitement et des déchets provenant de ces installations. Rien ne garantit que les autorisations seront accordées à la société et, le cas échéant, qu'elles le seront en temps opportun. De plus, la société pourrait devoir consacrer beaucoup de temps ou d'argent pour remplir les conditions nécessaires à l'octroi de ces autorisations. En outre, des modifications à la réglementation ou aux politiques du USDA, de l'ACIA et des autres autorités de réglementation concernant la croissance et le déplacement dans les champs de plantes hôtes génétiquement modifiées pourraient avoir une incidence défavorable sur l'entreprise de la société en augmentant le coût de ses produits et de ses technologies ou en réduisant la demande des consommateurs à l'égard de ces produits et technologies ou en faisant en sorte que les gouvernements en interdisent la vente ou l'utilisation. Si la société ne se conforme pas à ces règles ou politiques, elle pourrait subir une perte financière ou être responsable des coûts engagés par suite de ce non-respect. À la connaissance de la société, aucune exigence réglementaire relative à la croissance commerciale extérieure de plantes transgéniques produisant des protéines pharmaceutiques n'a encore été promulguée au Canada, aux États-Unis ou ailleurs.

Évolution technologique rapide

Compte tenu de l'évolution rapide et de l'évolution technologique importante de l'industrie, rien ne garantit que des développements réalisés par d'autres ne feront pas en sorte de rendre non concurrentielles les technologies de la société ni que cette dernière sera en mesure de suivre les développements technologiques. Les concurrents de la société peuvent également avoir développé ou être en voie de développer des technologies qui pourraient constituer la base de produits et produits candidats concurrentiels. Certains de ces produits et produits candidats peuvent se révéler plus efficaces et moins coûteux que les produits et produits candidats développés par la société ou que celle-ci est en voie de développer.

Dépendance envers le personnel clé

La société dépend de certains membres de sa direction et de son personnel scientifique, et la perte des services d'une ou de plusieurs de ces personnes pourrait avoir une incidence défavorable sur la société. La société se doit de continuer à mettre en œuvre et à appliquer ses systèmes de gestion et de continuer à recruter et à former de nouveaux employés de manière à gérer sa croissance efficacement. La société se doit notamment de recruter du personnel possédant une expérience dans la fabrication BPF, et le développement et le contrôle de la qualité de médicaments. Bien qu'elle ait été capable d'attirer et de retenir un personnel compétent et expérimenté dans le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire dans l'avenir.

Concurrence

La concurrence technologique est très vive au sein de l'industrie dans laquelle se trouve la société. La concurrence provient principalement des sociétés pharmaceutiques, des sociétés de biotechnologie et des universités de même que de sociétés qui participent à chacun des secteurs non pharmaceutiques que la société tente de viser avec ses produits et produits candidats. Bon nombre des concurrents de la société disposent de ressources financières et techniques beaucoup plus considérables, ont des capacités importantes de recherche et de développement et des ressources supérieures sur les plans de la commercialisation, de la distribution, de la production et du personnel comparativement à la société. De plus, des concurrents peuvent développer des produits avant que la société développe ses propres produits et produits candidats et obtenir l'approbation réglementaire visant ces produits et produits candidats plus rapidement que ne le fait la société. Des produits, produits candidats et procédés plus efficaces que ceux que la société entend développer peuvent être développés par ses concurrents. La recherche et le développement effectués par d'autres peuvent rendre la technologie, les produits et produits candidats ou procédés de la société non concurrentiels ou désuets.

Réaction défavorable du public envers le génie génétique

Le succès commercial futur de certains des produits et produits candidats de la société et des produits de certains de ses partenaires dépendra en partie de l'acceptation par le public de l'utilisation des produits et produits candidats génétiquement modifiés, notamment les médicaments, les plantes et les produits végétaux. Les allégations selon lesquelles les produits et produits candidats génétiquement modifiés ne peuvent pas être consommés sans risque ou qu'ils présentent un danger pour l'environnement peuvent influencer l'attitude du public, quelle que soit leur véracité. Des réactions défavorables du public envers des organismes et produits et produits candidats génétiquement modifiés pourraient se traduire par une réglementation gouvernementale plus stricte en matière de recherche génétique et des produits et produits candidats qui en résultent, notamment de plus grandes exigences en matière d'étiquetage, et pourraient entraîner une baisse de la demande des produits et produits candidats de la société, même si ces produits et produits candidats ne proviennent pas d'organismes génétiquement modifiés.

Brevets et droits de propriété

Le succès de la société dépend, en partie, de sa capacité à obtenir et à protéger ses droits de propriété intellectuelle et à exercer ses activités sans porter atteinte aux droits de propriété d'autrui ou à faire en sorte que des tiers contournent les droits qui appartiennent à la société ou sur lesquels elle détient une licence. Des demandes de brevets au Canada, aux États-Unis et dans d'autres territoires ont été déposées et la société en fait un suivi actif. La situation des brevets des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie, y compris de la société, est incertaine et soulève des questions de droit et de fait complexes pour lesquelles des questions de droit importantes demeurent non résolues. Par conséquent, il n'est pas certain que les demandes de brevet en instance de la société se traduiront par la délivrance de brevets ou que la société développera d'autres produits et produits candidats exclusifs pouvant être brevetés. Une partie de la stratégie de la société repose sur sa capacité d'assurer la situation d'un brevet en ce qui a trait à la production d'une protéine recombinante au moyen de sa plate-forme technologique Proficia^{MD}. Il n'y a aucune certitude que la société y parviendra et, dans le cas contraire, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur elle et sur sa situation financière. De plus, la société pourrait échouer dans sa tentative de commercialiser des produits et produits candidats sans avoir à obtenir des brevets supplémentaires, notamment des brevets relatifs à la transformation de plantes ou à l'utilisation de certains éléments génétiques spécifiques végétaux. De plus, il n'est pas certain que les brevets délivrés ou devant être délivrés à la société lui procureront des avantages concurrentiels ou que de tels brevets ne seront pas la cible de contestations par des tiers, que les brevets de tiers ne compromettent pas sa capacité de commercialiser ses produits et produits candidats ou que des tiers n'auront pas contourné ses brevets au moyen d'autres procédés. De plus, il est possible que d'autres sociétés développent des produits et produits candidats ayant le même effet que les produits et produits candidats ou des technologies de production de la société de manière indépendante ou qu'elles conçoivent des technologies en s'appuyant sur celles brevetées par la société.

Des demandes de brevets se rapportant aux activités de la société ou les touchant ont été déposées par un certain nombre de sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie et par des établissements d'enseignement. Un certain nombre de ces technologies, demandes ou brevets peuvent entrer en conflit avec les technologies ou demandes de brevets de la société, et un tel conflit pourrait réduire la portée de la protection par brevet que la société pourrait autrement obtenir ou même entraîner le refus de ses demandes de brevets.

Dans l'éventualité où une tierce partie exerce des activités violant les droits de propriété de la société, l'attention de la direction pourrait être détournée et la société pourrait engager des coûts importants dans la défense de ses droits. La société pourrait ne pas réussir à défendre ses droits de propriété, ce qui pourrait entraîner l'invalidité de ses brevets ou une décision par un tribunal selon laquelle la tierce partie ne contrevient pas aux droits de propriété de la société, l'un ou l'autre pouvant nuire à la position concurrentielle de la société. En outre, rien ne garantit qu'une tierce partie ne pourra pas contourner la technologie brevetée de la

société. De plus, la société pourrait avoir à participer à des instances contradictoires amorcées par le U.S. Patent and Trademark Office, à des instances opposées en Europe ou à d'autres instances analogues ailleurs dans le monde visant à déterminer la priorité de l'invention et la validité des droits de brevets octroyés ou demandés, ce qui pourrait entraîner des coûts et des délais substantiels, même dans l'éventualité d'un dénouement à l'avantage de la société.

Il n'y a aucune certitude que la société sera en mesure de conclure des contrats de licence à des conditions commerciales raisonnables, ou développer ou obtenir une technologie de remplacement à l'égard des brevets délivrés à des tiers qui englobent incidemment ses produits ou technologies de production. Toute incapacité à obtenir des licences ou à développer une technologie de remplacement pourrait entraîner des retards dans le lancement de certains des produits et produits candidats de la société ou même faire en sorte que celle-ci se voit interdire le développement, la fabrication ou la vente de certains de ses produits. De plus, la société pourrait devoir engager des frais juridiques considérables pour contester des actions en justice pour contrefaçon de brevets, ou pour tenter de telles poursuites contre autrui.

Il est impossible pour la société d'être certaine d'avoir créé les inventions visées par les demandes de brevets en instance ou qu'elle était la première à avoir déposé les demandes de brevets portant sur de telles inventions. Il n'y a aucune garantie que ces brevets, une fois délivrés, seraient confirmés par un tribunal ou que la technologie ou le produit d'un concurrent serait considéré comme une contrefaçon de ces brevets.

En outre, la technologie, les produits et les produits candidats de la société peuvent comprendre de la propriété intellectuelle de tiers utilisée sous licence, comme cela est actuellement le cas pour le vaccin candidat H5N1 de la société. Les mêmes risques et incertitudes décrits aux présentes s'appliquent à la propriété intellectuelle de ces tiers, et pourraient nuire à la capacité de la société à développer, à fabriquer ou à vendre des produits ou à évaluer ses technologies.

De plus, une grande partie de la technologie relative au savoir-faire de la société qui n'est pas brevetable peut constituer des secrets industriels. Par conséquent, la société exige de ses employés, consultants et conseillers et collaborateurs qu'ils signent des ententes de confidentialité. Toutefois, il n'y a aucune garantie que ces ententes fourniront une protection suffisante des secrets industriels, du savoir-faire ou des autres renseignements exclusifs de la société en cas d'utilisation ou de divulgation non autorisée de l'information.

Responsabilité potentielle du fait des produits

Le risque de réclamations en responsabilité du fait des produits et de publicité défavorable qui en résulte est inhérent au développement de produits thérapeutiques et autres pour les humains. L'assurance de la responsabilité du fait des produits est coûteuse, sa disponibilité est limitée et la société peut ne pas être en mesure de souscrire une telle assurance ou de la souscrire à des conditions qu'elle juge acceptables. La commercialisation des produits et produits candidats potentiels de la société peut être limitée ou compromise par l'incapacité de souscrire une garantie d'assurance suffisante à des conditions raisonnables ou de se protéger autrement contre les réclamations possibles en responsabilité du fait des produits. Une réclamation en responsabilité du fait des produits contre la société ou le retrait d'un produit ou de produits candidats du marché pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société et sa situation financière.

Absence possible de marché

La stratégie de la société repose en grande partie sur l'hypothèse que l'application de ses technologies pour développer des produits et produits candidats destinés aux marchés qu'elle vise se traduira par la création de produits nouveaux et commercialement viables. Malgré le potentiel de marché que la société a estimé pour ses produits et produits candidats, rien ne garantit que ces hypothèses se révéleront exactes en raison, principalement, de la concurrence des produits existants ou nouveaux et de la viabilité commerciale encore non établie de ses produits et produits candidats.

Acceptation des produits par le marché

Même si la société développe des produits sûrs et efficaces et qu'elle obtient les approbations réglementaires nécessaires, le processus prendra des années et, au moment où les produits sont développés ou les approbations sont obtenues, à cause de la nature concurrentielle et dynamique de l'industrie du développement des médicaments, il y a un risque qu'à ce moment, un tel produit :

- ne puisse être commercialisé de façon rentable, remboursable par des tiers payeurs ou commercialisé à des prix qui permettront à la société d'atteindre la rentabilité;
- ne puisse être commercialisé avec succès ou être accepté par le marché;
- ne soit pas choisi par rapport aux produits existants ou nouvellement développés commercialisés par des tiers; ou

- contrevienne aux droits de propriété détenus par des tiers maintenant et à l’avenir ce qui empêcherait Medicago de commercialiser ce produit.

Le degré d’acceptation des produits développés par Medicago par le marché, le cas échéant, dépendra de divers facteurs, y compris la preuve de l’efficacité clinique et de l’innocuité des produits de la société et de leur avantage possible par rapport aux autres méthodes de traitement, et de le démontrer à la communauté médicale. Rien ne garantit que les médecins, les patients ou la communauté médicale en général accepteront et utiliseront les produits pouvant être développés par la société.

De plus, d’ici à ce que les produits de la société, le cas échéant, soient prêts à être commercialisés, le marché auquel la société destine ces produits peut avoir changé. Les estimations auxquelles il est fait renvoi aux présentes relativement au nombre de patients qui ont reçu ou qui pouvaient avoir été des candidats à l’utilisation d’un produit spécifique peuvent ne pas tenir compte de manière précise du marché réel ou des prix du marché pour ces produits ni de la mesure dans laquelle ces produits, s’ils sont développés avec succès, seront actuellement utilisés par les patients.

L’incapacité de la société de lancer et de commercialiser avec succès ses produits en développement pourrait avoir un effet défavorable important sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d’exploitation.

Capacité de vente, de commercialisation et de distribution

La société n’a actuellement aucune capacité de vente, de commercialisation ou de distribution. La société prévoit s’en remettre principalement à ses partenaires pour commercialiser ses produits candidats, lorsqu’ils seront approuvés; cependant, rien ne garantit que ces partenaires ont des capacités réelles de commercialisation, de vente et de distribution.

Si la société ou ses partenaires ne sont pas en mesure d’établir ou de maintenir des liens avec des partenaires qui ont des capacités de vente, de commercialisation, de distribution, et si la société ou ses partenaires doivent commercialiser les produits de la société directement, ces derniers devront développer une équipe de commercialisation et de vente ayant des compétences techniques et des capacités de distribution. Rien ne garantit que la société ou ses partenaires seront en mesure d’établir ou de maintenir de tels liens avec des tiers ni de développer des capacités internes de commercialisation, de vente et de distribution.

Fabrication commerciale

La société n’a aucune expérience de fabrication de produits en quantité commerciale et n’a pas actuellement les ressources pour fabriquer de façon commerciale les produits qu’elle peut développer. En conséquence, si la société réussit à développer un produit avec un potentiel commercial, elle pourrait être tenue de développer des installations pour fabriquer indépendamment ses produits ou conclure un contrat avec un fabricant à façon ou encore conclure tout autre arrangement avec des tiers pour fabriquer ces produits. Si la société n’est pas en mesure de développer ces capacités ou de conclure un tel arrangement à des conditions favorables, elle pourrait ne pas être capable de faire concurrence de façon efficace sur le marché. Si la société ne peut fabriquer ou conclure de contrats pour un approvisionnement suffisant de produits selon des modalités acceptables ou si la société fait face à des retards ou à des difficultés dans sa relation avec les fabricants ou collaborateurs, ses essais précliniques, cliniques et/ou la vente de ses produits pourraient être retardés, retardant ainsi la demande d’approbation réglementaire pour les produits et/ou le lancement et les ventes ultérieures de ces produits.

Dépendance envers les partenaires collaborateurs

La stratégie de la société consiste à conclure divers arrangements pour les essais cliniques, et pour la fabrication, la mise en marché et la commercialisation éventuelle de ses produits et produits candidats. La société s’attend également à conclure des ententes de collaboration pour le développement potentiel et la commercialisation éventuels de ses produits et produits candidats avec d’autres entreprises, ententes aux termes desquelles elle pourrait recevoir un financement supplémentaire, notamment des paiements d’étape. La société entend aussi conclure d’autres ententes de partenariat avec des sociétés pour développer et commercialiser des produits et produits candidats à partir de sa technologie principale. Toutefois, la conclusion de telles ententes peut être retardée ou limitée par les modalités d’autres ententes existantes auxquelles la société est partie, notamment le droit de premier refus aux termes des ententes existantes avec PMP à l’égard de la plate-forme technologique de la société. Rien ne garantit qu’elle sera en mesure de conclure ces autres ententes de collaboration, et le cas échéant, à des conditions favorables, ou que ces ententes de collaboration actuelles ou futures porteront fruit.

Si l’un des partenaires collaborateurs de la société ne réussit pas à développer ou à commercialiser avec succès un produit ou produit candidat à l’égard duquel il a des droits, ou un des produits ou produits candidats de ce partenaire à l’égard duquel la société a des droits, ceci pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la société. De plus, même si la société estime que ses partenaires collaborateurs actuels et éventuels auront une motivation économique suffisante pour poursuivre leur

financement, rien ne garantit que ces collaborations seront maintenues ou qu'elles se traduiront par des produits ou produits candidats commercialisés avec succès. Si un partenaire collaborateur met fin à son financement d'un programme particulier, ceci pourrait retarder ou arrêter le développement ou la commercialisation de tout produit ou produit candidat découlant de ce programme. De plus, il n'y a aucune certitude que les partenaires collaborateurs ne chercheront pas d'autres technologies ni ne développeront d'autres produits ou produits candidats de leur côté ou en collaboration avec d'autres, y compris avec les concurrents de la société.

Produits dangereux et questions environnementales

Les procédés de découverte et de développement de la société comportent l'utilisation contrôlée de produits dangereux et radioactifs. La société est assujettie aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux qui régissent l'utilisation, la fabrication, l'entreposage, la manipulation et l'élimination de ces produits et de certains déchets. Même si la société est d'avis que ses consignes de sécurité pour la manipulation et l'élimination de ces produits respectent les normes prescrites par ces lois et règlements, le risque de contamination ou de blessures accidentelles provenant de ces produits ne peut être complètement éliminé. Si un tel accident devait survenir, la société pourrait être tenue responsable des dommages qui résultent et une telle responsabilité pourrait être supérieure à ses capacités financières. La société n'est pas spécifiquement assurée pour ce type de responsabilité. Même si elle est d'avis qu'elle respecte les lois et règlements environnementaux à tous égards importants et qu'elle ne prévoit pas faire à court terme d'importantes dépenses en immobilisations pour des installations de contrôle de l'environnement, rien ne garantit qu'elle ne devra pas engager des coûts importants pour se conformer aux lois et règlements environnementaux à l'avenir ou que les lois ou règlements environnementaux actuels ou futurs n'auront pas une incidence défavorable importante sur son exploitation, ses activités ou son actif.

Questions de nature fiscale

La société a établi qu'elle était admissible à des crédits d'impôt à l'investissement sur les dépenses engagées pour des activités de recherche scientifique et de développement expérimental. Il existe un risque que l'agence gouvernementale puisse conclure : i) qu'une partie ou que la totalité des dépenses n'a pas été engagée dans des activités de recherche scientifique et de développement expérimental, et ii) que le taux applicable à ces crédits est différent du taux réclamé par la société et, par conséquent, que l'agence gouvernementale puisse réduire ou refuser les demandes visant ces crédits, y compris les crédits remboursables.

Gestion de la croissance

La croissance rapide récente qui est survenue dans tous les secteurs de l'entreprise de la société pourrait soumettre ses ressources de gestion, opérationnelles et techniques à de fortes pressions. La société prévoit un accroissement des frais d'exploitation et des ressources humaines à l'avenir. Pour gérer sa croissance, la société doit augmenter ses capacités opérationnelles et techniques et gérer ses effectifs tout en administrant efficacement de nombreuses relations avec des tiers. Rien ne garantit qu'elle sera en mesure de gérer efficacement la croissance de ses activités. L'incapacité de mettre en place une gestion et des systèmes d'exploitation cohérents, d'ajouter des ressources de façon rentable ou de gérer adéquatement l'expansion de la société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise et ses résultats d'exploitation.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société. Ces déclarations prospectives, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et des incertitudes qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives. Nous considérons que les hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés sont raisonnables, mais mets en garde le lecteur que ces hypothèses à l'égard d'événements futurs, dont plusieurs sont hors de notre contrôle, peuvent se révéler incorrectes puisqu'elles sont soumises à des risques et des incertitudes qui nous affectent. Les informations contenues dans ce document sont datées du 23 mars 2010, date de l'approbation du Conseil pour le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

Au nom de la direction,

(Signé)

Pierre Labbé, CA

Vice-président et chef de la direction financière

23 mars 2010

(Signé)

Andrew J. Sheldon

Président et chef de la direction

Medicago Inc.

États financiers consolidés
31 décembre 2009 et 2008

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Medicago Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Medicago Inc.** aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats et du résultat étendu, du déficit, cumul des autres éléments du résultat étendu et surplus d'apport et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Québec (Québec) Canada
Le 23 mars 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 7451

« PricewaterhouseCoopers » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario ou, selon le contexte, du réseau mondial de PricewaterhouseCoopers ou des autres sociétés membres du réseau, chacune étant une entité distincte sur le plan juridique.

Medicago Inc.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2009 et 2008

	2009 \$	2008 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents (note 15c)	228 039	1 091 347
Placements temporaires (note 4)	14 105 198	12 936 773
Comptes débiteurs (note 5)	300 566	181 587
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir (note 8)	2 097 274	1 428 289
Subventions à recevoir	37 272	44 750
Charges payées d'avance	96 848	76 962
	<hr/> 16 865 197	<hr/> 15 759 708
Dépôt de garantie de loyer , 1,20 %, échéant le 1 ^{er} juin 2010 (note 19)	50 000	-
Immobilisations corporelles (notes 6, 8 et 11)	4 941 092	4 065 399
Actifs incorporels (note 7)	974 045	778 512
	<hr/> 22 830 334	<hr/> 20 603 619
Passif		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 8)	600 000	727 950
Comptes créditeurs et charges (note 9)	2 301 518	1 314 089
Subvention reportée relative à un contrat de recherche (note 10)	340 203	-
Partie à court terme de la dette à long terme	83 862	73 071
	<hr/> 3 325 583	<hr/> 2 115 110
Dette à long terme (note 11)	15 404 017	15 209 518
	<hr/> 18 729 600	<hr/> 17 324 628
Capitaux propres		
Capital social (note 12)	48 660 207	37 182 667
Surplus d'apport	1 554 679	1 087 608
Autres composantes des capitaux propres (note 13)		
Options d'achat d'actions (note 13a)	956 444	500 081
Options d'achat d'unités (note 13b)	399 536	66 640
Bons de souscription (note 13c)	8 919 515	8 410 743
Déficit	(56 395 186)	(43 920 364)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	5 539	(48 384)
	<hr/> 4 100 734	<hr/> 3 278 991
	<hr/> 22 830 334	<hr/> 20 603 619
Engagements (note 19)		
Événements subséquents (note 23)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,

(signé) RANDAL CHASE, PH.D., administrateur

(signé) ANDREW J. SHELDON, administrateur

Medicago Inc.

Déficit, Cumul des autres éléments du résultat étendu et Surplus d'apport consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

Déficit	2009	2008
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	(43 920 364)	(36 271 760)
Perte pour l'exercice	(12 474 822)	(7 648 604)
Solde à la fin de l'exercice	<u>(56 395 186)</u>	<u>(43 920 364)</u>
Cumul des autres éléments du résultat étendu	2009	2008
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	(48 384)	-
Profit (perte) non réalisé(e) sur les actifs disponibles à la vente	53 923	(48 384)
Solde à la fin de l'exercice	<u>5 539</u>	<u>(48 384)</u>
Total du déficit et du cumul des autres éléments du résultat étendu		
	<u>(56 389 647)</u>	<u>(43 968 748)</u>
Surplus d'apport	2009	2008
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 087 608	802 219
Options d'achat d'actions annulées	7 883	9 452
Options d'achat d'unités échues	66 640	55 495
Bons de souscription échus	392 548	220 442
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 554 679</u>	<u>1 087 608</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Medicago Inc.

Résultats et résultat étendu consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

Résultats

	2009	2008
	\$	\$
Revenus		
Revenus de contrats de licences	-	2 000 000
Revenus de contrats de recherche	-	444 400
Moins : Bons de souscription émis en vertu d'un contrat de licence	-	(196 136)
	<u>-</u>	<u>2 248 264</u>
Charges		
Frais de recherche et de développement	7 916 776	4 699 188
Subventions et versements relatifs aux contrats de recherche	(352 705)	(83 691)
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	(668 985)	(920 567)
Frais généraux et administratifs	3 807 113	3 076 133
Charge de rémunération à base d'actions	464 246	245 712
Perte (gain) de change	(63 719)	7 942
Amortissement des immobilisations corporelles	464 046	475 408
Amortissement des actifs incorporels	60 291	99 198
Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente	(122 955)	-
Radiation d'actifs incorporels (note 7)	15 906	572 439
Radiation d'immobilisations corporelles (note 6)	30 432	9 897
Frais financiers nets (note 14)	924 376	1 715 210
	<u>12 474 822</u>	<u>9 896 869</u>
Perte pour l'exercice	<u>(12 474 822)</u>	<u>(7 648 605)</u>
Perte de base et diluée par action (note 22)	<u>(0,13)</u>	<u>(0,17)</u>

Résultat étendu

	2009	2008
	\$	\$
Perte pour l'exercice	<u>(12 474 822)</u>	<u>(7 648 604)</u>
Gain (perte) non matérialisé(e) sur les actifs disponibles à la vente	176 878	(48 384)
Reclassement d'un gain sur les actifs disponibles à la vente matérialisé lors de la disposition dans la perte pour l'exercice	<u>(122 955)</u>	<u>-</u>
	<u>53 923</u>	<u>(48 384)</u>
Résultat étendu pour l'exercice	<u>(12 420 899)</u>	<u>(7 696 988)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Medicago Inc.

Flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

	2009 \$	2008 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte pour l'exercice	(12 474 822)	(7 648 605)
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents		
Bons de souscription émis en vertu d'un accord de licence et à titre de frais de financement	-	454 396
Charges de rémunération à base d'actions	464 246	245 712
Amortissements	524 337	574 606
Amortissement des charges reportées	117 499	117 500
Intérêts capitalisés sur la dette à long terme	130 731	713 942
Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente	(122 955)	-
Radiation d'actifs incorporels	15 906	572 439
Radiation d'immobilisations corporelles	30 432	9 897
	(11 314 626)	(4 960 113)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 15a)	473 211	(749 801)
	(10 841 415)	(5 709 914)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunts bancaires remboursés	(127 950)	(22 050)
Dette à long terme sans intérêt contractée	58 520	-
Versements sur la dette à long terme	(101 460)	(13 072)
Émission d'unités	11 592 000	20 785 000
Exercice de bons de souscription	2 362 563	40 625
Frais d'émission	(1 176 167)	(635 579)
	12 607 506	20 154 924
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements temporaires	(14 152 696)	(12 985 157)
Disposition de placements temporaires	13 161 149	-
Dépôt de garantie d'un loyer	(50 000)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 380 646)	(482 698)
Acquisition d'actifs incorporels	(207 206)	(109 519)
	(2 629 399)	(13 577 374)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents	(863 308)	867 636
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	1 091 347	223 711
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	228 039	1 091 347
Renseignements supplémentaires (note 15b)		
Intérêts payés	909 094	702 569

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2009 et 2008

1 Statuts et nature des activités

La société a été constituée le 17 juillet 1997 en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec). Depuis le début de son exploitation, la société a consacré presque toutes ses activités commerciales à la recherche et au développement. Medicago est une société de biotechnologie qui s'emploie à développer et à produire des vaccins dans le but de les commercialiser dans le futur au moyen de systèmes de fabrication uniques et exclusifs.

2 Nouvelles conventions comptables

Adoptées en 2009

Le 1^{er} janvier 2009, la société a adopté le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Le chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Ce chapitre remplace le chapitre 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et le chapitre 3450 « Frais de recherche et de développement ». Cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») de l'ICCA a publié l'abrégé CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », qui exige que les entités prennent en considération le risque de crédit de la contrepartie et leur propre risque de crédit dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Le CPN-173 s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adoption de cette ligne directrice n'a pas eu d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

En juin 2009, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » visant à améliorer les obligations de divulgation ayant trait à l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et du risque de liquidité. Les modifications sont en vigueur pour les états financiers annuels de la société au 31 décembre 2009. Étant donné que ces modifications ne concernent que les exigences de divulgation, elles n'ont eu aucune répercussion sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Modifications comptables futures

En janvier 2009, l'ICCA a publié les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA qui s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

- a) Chapitre 1582 « Regroupements d'entreprises ». Ce chapitre, qui remplace l'ancien chapitre 1581 du même nom, établit les normes à suivre pour un regroupement d'entreprises. Le chapitre 1582 est l'équivalent canadien de l'IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ».

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

- b) Chapitre 1601 « États financiers consolidés ». Ce chapitre reprend les exigences du chapitre 1600 du même nom et établit les normes de présentation des états financiers consolidés.
- c) Chapitre 1602 « Participations sans contrôle ». Ce chapitre est en convergence avec les dispositions de la Norme comptable internationale 27 « États financiers consolidés et individuels » (« IAS 27 »). Ce nouveau chapitre établit les normes à suivre pour la comptabilisation des participations sans contrôle dans une filiale pour les états financiers préparés postérieurement à un regroupement d'entreprises.

La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

3 Résumé des principales conventions comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables de la société se résument comme suit :

Périmètre de consolidation

Le 1^{er} avril 2007, la société a finalisé une réorganisation donnant lieu à la création de nouvelles entités qui effectueront toutes les activités de recherche et de développement. Par conséquent, les états financiers consolidés comprennent les comptes de Medicago Inc. et ceux de Medicago R&D inc., 9177-4083 Québec Inc., 9157-4265 Québec Inc., Fiducie Financière Medicago et Medicago Europa SAS.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de revenus et de charges de l'exercice. Les estimations importantes incluent la juste valeur des instruments financiers, la valeur des crédits d'impôt recouvrables, la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels, l'évaluation d'actifs à long terme, l'évaluation de la provision pour impôts futurs, la valeur de certains frais courus et d'une subvention reportée sur un contrat de recherche. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

Conversion des devises

Filiale étrangère

Medicago Europa SAS, filiale de la société, est considérée comme un établissement étranger intégré. Par conséquent, la conversion des comptes de cette filiale étrangère en dollars canadiens est effectuée selon la méthode temporelle. D'après cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et charges sont convertis au taux de change moyen pour l'exercice. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont portés aux résultats.

Opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la façon suivante : les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan alors que les revenus et charges sont convertis au taux de change moyen pour l'exercice. Les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont portés aux résultats.

Instrument financiers

Les actifs et les passifs financiers sont d'abord comptabilisés à la juste valeur et sont par la suite comptabilisés selon leur classification, tel que décrit ci-après. Le classement dépend de l'intention dans laquelle les instruments financiers ont été acquis et de leurs caractéristiques et désignation par la société. Sauf en des circonstances bien précises, le classement n'est pas modifié après la comptabilisation initiale.

Trésorerie	Détenue à des fins de transaction
Équivalents de trésorerie	Disponibles à la vente
Placements à court terme	Disponibles à la vente
Intérêts et autres débiteurs	Prêts et créances
Subventions à recevoir	Prêts et créances
Dépôts de garantie	Disponibles à la vente
Emprunts bancaires	Autres passifs financiers
Comptes créditeurs et charges	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers

Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont inscrits à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée au bénéfice net dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme étant des prêts et créances et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la charge d'intérêts est inclus(e) au bénéfice net sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Actifs disponibles à la vente

Les instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et le gain/la perte résultant de la réévaluation à la fin de chaque période est inscrit(e) au résultat étendu. Les titres de placements classés comme étant disponibles à la vente, et n'ayant pas de prix coté sur un marché actif disponible facilement, sont enregistrés au coût. Les titres disponibles à la vente sont ramenés à la juste valeur (comptabilisation d'une perte aux résultats) lorsqu'il est nécessaire de refléter une perte de valeur durable. Lors de la décomptabilisation, tous les gains et pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont comptabilisés aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers, qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, sont comptabilisés comme un ajustement du coût de l'instrument financier au bilan, au moment de sa comptabilisation initiale et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

En vertu des modifications apportées au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir », qui établissent une hiérarchie des justes valeurs, la société est tenue de maximiser l'utilisation de données d'entrée observables et de minimiser l'utilisation de données d'entrée non observables lors de l'évaluation de la juste valeur. La société applique principalement l'approche de marché pour les évaluations récurrentes de justes valeurs. Le chapitre décrit trois niveaux de données d'entrée qui peuvent être utilisés pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif pour un actif ou un passif est un marché dans lequel les transactions pour un actif ou un passif surviennent avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de l'information sur les prix sur une base continue.
- Niveau 2 – Prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires; prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; ou autres données d'entrée qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour la presque totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

Niveau 3 – Données d'entrée non observables fondées sur très peu de données de marché ou sur aucune donnée de marché et qui sont importantes pour établir la juste valeur des actifs ou des passifs.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Trésorerie	228 039	-	-	228 039
Placements temporaires	14 105 198	-	-	14 105 198
	<u>14 333 237</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>14 333 237</u>

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la société ne détenait pas d'instruments financiers de niveau 3.

Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents comprennent l'encaisse et les soldes bancaires ainsi que tous les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires se composent principalement de dépôts à terme, d'obligations et de billets à escompte qui ne répondent pas à la définition de trésorerie et équivalents.

Les transactions sont inscrites à la date de règlement, et les placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des crédits d'impôt connexes et de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon les méthodes, la période et les taux annuels suivants :

	Méthodes	Période et taux
Unité de production	Amortissement linéaire	5 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Durée du bail
Matériel informatique	Solde dégressif	30 %
Équipement de laboratoire	Solde dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Solde dégressif	20 %

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent d'une licence, de brevets et de logiciels. La licence et les brevets représentent les coûts, y compris les honoraires professionnels, engagés pour l'obtention de marques de commerce aux fins de commercialisation et de fabrication des produits, déduction faite des crédits d'impôt gouvernementales afférentes et de l'amortissement cumulé. La licence et les brevets sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit vingt ans. Les logiciels sont comptabilisés au coût, déduction faite des crédits d'impôt connexes. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 33 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances indiquant la possibilité d'un non-recouvrement des coûts, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède les flux monétaires futurs non actualisés avant impôts que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en diminution du capital social.

Impôts sur les bénéfices

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. La variation des actifs ou des passifs d'impôts futurs est portée aux résultats. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber.

La société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

Frais de recherche et de développement

Tous les frais liés aux activités de développement qui ne répondent pas aux critères généralement reconnus pour leur report ainsi que tous les frais de recherche sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés. Les frais de développement qui répondent aux critères généralement reconnus pour leur report sont capitalisés et amortis à l'encontre des revenus sur la période estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages. Aux 31 décembre 2009 et 2008, aucuns frais de développement n'ont été reportés.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

Crédits d'impôt à la recherche et au développement et subventions

La société a droit aux crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (« RS&DE ») accordés par le gouvernement fédéral canadien et par le gouvernement de la province de Québec.

Les crédits d'impôt à la RS&DE et les subventions sont comptabilisés en utilisant la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les crédits d'impôt et les subventions sont inscrits en réduction des frais afférents ou des dépenses en capital dans l'exercice au cours duquel ces dépenses sont engagées si l'ont peut avoir l'assurance raisonnable que les crédits et subventions se réaliseront.

Constatation des revenus

Les revenus liés aux accords de recherche sont liés à des accords d'étape et sont comptabilisées lorsque les jalons sont atteints et sur acceptation par le client. En vertu de ces ententes, les paiements reçus d'avance sont constatés à titre de produits reportés au bilan et ensuite, à titre de revenus lorsque les jalons sont atteints et sur acceptation par le client. Les revenus provenant des accords de recherche sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Les ententes de licence en vigueur prévoient généralement des paiements uniques (avances) et des versements d'étape. Les revenus associés à ces accords de prestations multiples sont attribués à ces différents éléments selon leur juste valeur relative. Les accords de prestations multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes lorsque certains critères sont respectés, notamment si la prestation fournie a une valeur en soi pour le client et s'il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de la ou des prestations non fournies. La contrepartie reçue est répartie entre les différentes unités de comptabilisation en fonction de la juste valeur de chaque unité ou selon la méthode du montant résiduel, et les critères de constatation des revenus applicables sont considérés séparément pour chacune des unités de comptabilisation.

Les revenus de prestations de licence, représentant des paiements non remboursables reçus lors de l'exécution d'ententes de licence, sont constatés à titre de revenus au moment de l'exécution de ces contrats lorsqu'il n'existe aucune obligation de rendement importante pour la société et que leur encaissement est assuré. Les avances reçues au début des contrats de licence ne sont pas constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues, mais sont amorties selon l'état d'avancement du projet de recherche et de développement en question. L'état d'avancement d'un projet est fondé sur une estimation de la période ou de la durée totale prévue pour terminer le projet par rapport à la période écoulée jusqu'à un jour donné afin d'en arriver à une estimation du pourcentage de revenus gagnés à ce jour.

Rémunérations et autres paiements à base d'actions

La société offre un régime d'options d'achat d'actions qui est décrit à la note 13. La juste valeur des options d'achat d'actions est déterminée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, et les charges de rémunération à base d'actions sont constatées selon les périodes d'acquisition des options et sont inscrites dans les capitaux propres sous la rubrique « Autres composantes des capitaux propres ». Toute contrepartie reçue par la société lors de l'exercice des options d'achat d'actions ainsi que la valeur comptable de ces options d'achat d'actions sont inscrites dans les capitaux propres sous la rubrique « Capital social » lors de l'émission des actions.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de l'exercice, en ajoutant l'effet dilutif des actions participantes potentielles au cours de l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action est effectué selon la méthode du rachat d'actions comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été exercées au plus tard au début de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions participantes de la société à la valeur moyenne à la cote des actions participantes au cours de l'exercice.

Chiffres correspondants

Certains postes de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un nouveau classement afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant.

4 Placements temporaires

	2009 \$	2008 \$
Dépôts à terme portant intérêt à des taux annuels variant de 0,75 % à 1,40 %, échéant en décembre 2010	9 600 000	6 000 000
Obligations et billets à escompte, portant intérêt au taux annuel effectif variant de 3,70 % à 4,00 %, échéant jusqu'en juin 2015	3 248 485	6 557 575
Fonds du marché monétaire	1 256 713	379 198
	<hr/> 14 105 198	<hr/> 12 936 773

5 Comptes débiteurs

	2009 \$	2008 \$
Taxes à la consommation à recevoir	272 207	98 266
Intérêts à recevoir	8 359	67 346
Autres créances	20 000	15 975
	<hr/> 300 566	<hr/> 181 587

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2009 et 2008

6 Immobilisations corporelles

	2009		2008	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Terrain	491 840	-	491 840	-
Unité de production	3 765 160	827 564	3 490 335	653 047
Améliorations locatives	321 306	302 506	302 506	302 506
Matériel informatique	183 483	80 136	102 395	58 246
Équipement de laboratoire	2 668 489	1 346 213	2 315 003	1 654 690
Mobilier de bureau	222 270	155 037	174 280	126 388
	<u>7 652 548</u>	<u>2 711 456</u>	<u>6 876 359</u>	<u>2 794 877</u>
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	<u>(123 038)</u>	<u>(123 038)</u>	<u>(123 038)</u>	<u>(106 955)</u>
	<u>7 529 510</u>	<u>2 588 418</u>	<u>6 753 321</u>	<u>2 687 922</u>
Moins : Amortissement cumulé	<u>2 588 418</u>		<u>2 687 922</u>	
Montant net	<u>4 941 092</u>		<u>4 065 399</u>	

En 2009, de l'équipement de laboratoire d'une valeur de 30 432 \$ (équipement informatique d'une valeur de 9 897 \$ en 2008) a été radié, car il n'était plus utilisé.

7 Actifs incorporels

	2009		2008	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Licence	68 966	11 873	68 966	8 423
Brevets	1 220 360	303 510	965 826	249 716
Logiciels	57 659	57 557	57 659	55 800
	<u>1 346 985</u>	<u>372 940</u>	<u>1 092 451</u>	<u>313 939</u>
Moins : Amortissement cumulé	<u>372 940</u>		<u>313 939</u>	
Montant net	<u>974 045</u>		<u>778 512</u>	

En 2009, cinq brevets d'un montant net de 15 906 \$ ont été radiés étant donné qu'ils n'étaient plus utilisés. En 2008, la radiation incluait une licence qui n'était plus utilisée pour un montant de 572 439 \$.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

8 Emprunts bancaires

	2009 \$	2008 \$
Portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,75 % par an, remboursable à la première des dates suivantes : à la réception de crédits d'impôt ou le 30 juin 2010, garanti par une charge de premier rang sur les crédits d'impôt à l'investissement, par une charge de second rang sur d'autres immobilisations corporelles et propriété intellectuelle de la société et par le président et chef de la direction	600 000	342 950
Remboursé au cours de 2009	-	385 000
	<hr/> 600 000	<hr/> 727 950

9 Comptes créditeurs et charges

	2009 \$	2008 \$
Comptes fournisseurs	1 382 987	586 628
Salaires et avantages sociaux	601 417	395 301
Frais courus	159 358	174 404
Crédit d'impôt à payer	157 756	157 756
	<hr/> 2 301 518	<hr/> 1 314 089

10 Subvention reportée sur un contrat de recherche

La société est éligible à recevoir une subvention du Consortium québécois sur la découverte du médicament (« CQDM ») d'un montant pouvant atteindre 1,77 M \$. Au 31 décembre 2009, la société a reçu une somme de 477 869 \$ de laquelle un montant de 137 666 \$ est présenté comme subventions et versements relatifs aux contrats de recherche et un montant de 340 203 \$ à titre de subvention reportée.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2009 et 2008

11 Dette à long terme

	2009 \$	2008 \$
Prêt d'Investissement Québec (« Bio-Levier »), au taux préférentiel majoré de 3 %, remboursable annuellement à raison de 25 % du bénéfice net, y compris les amortissements, généré au cours de l'exercice précédent sur une période se terminant au plus tard le 21 décembre 2014, garanti par une charge fixe et flottante de premier rang de 16 000 000 \$ sur l'ensemble des immobilisations corporelles et de la propriété intellectuelle de la société	a) 15 318 648	15 318 648
Frais de financement reportés	(585 692)	(703 191)
Actualisée au taux de 20 %, contribution remboursable consentie en vertu du programme Partenariat Technologique Canada	b) 553 850	461 542
Actualisée au taux de 20 %, contribution en vertu d'un programme d'innovation, remboursable par versements annuels de 60 000 \$ jusqu'en septembre 2013	170 942	193 742
Prêt portant intérêt au taux de 8 %, payable par versements mensuels de 2 118 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en mars 2011	30 131	-
Remboursé en 2009	-	11 848
	<hr/>	<hr/>
	15 487 879	15 282 589
Moins la partie à court terme	83 862	73 071
	<hr/>	<hr/>
	15 404 017	15 209 518

- a) Le 28 juillet 2003, la société a signé un contrat d'emprunt de 12 000 000 \$ avec Investissement Québec (« IQ ») dans le cadre du programme Bio-Levier. Au 31 décembre 2009, la société a utilisé un montant de 12 000 000 \$ majoré d'intérêts capitalisés de 3 318 648 \$.

Les modalités du contrat d'emprunt se résument comme suit :

- i) Au cours des trois premières années, la société a reporté les versements en capital et a capitalisé les intérêts. Les intérêts sont payables mensuellement. En mars 2008, IQ a accepté de capitaliser 50 % des intérêts payables en 2008. En contrepartie, Medicago a émis 643 877 bons de souscription pour un nombre équivalent d'actions ordinaires, au prix de 0,70 \$ par action, pour une période de trois ans. La juste valeur de 258 260 \$ a été comptabilisée à titre de frais financiers en 2008.
- ii) Le taux d'intérêt peut être converti en un taux fixe.
- iii) À la demande de la société, et sous réserve de certaines conditions, IQ peut libérer la charge fixe et flottante de premier rang sur toute propriété intellectuelle choisie dans l'éventualité où la société exécuterait un contrat d'octroi de licence, de commercialisation ou d'exploitation.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

- iv) En vertu du contrat, en 2004 la société a octroyé à IQ 1 426 819 bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires au prix de 1,12 \$, chacune d'entre elles expirant le 30 août 2011.
- v) En vertu du contrat, la société s'est engagée à maintenir un ratio du fonds de roulement de plus de 1,3:1. Au 31 décembre 2009, le ratio est de 5,07:1 (7,45 :1 en 2008).
- b) En vertu du programme de contributions fédérales nommé Partenariat Technologique Canada, (« PTC »), la société a droit à une contribution remboursable correspondant à 33 % des dépenses admissibles engagées par la société relativement à l'optimisation et à l'accroissement de son unité de production, et ce, jusqu'à un montant maximal de 834 635 \$ au 31 décembre 2009 (834 635 \$ au 31 décembre 2008). Des redevances de 2 % sur le produit de trésorerie brut, de quelque nature qu'il soit, devront être versées à compter du 1^{er} janvier 2010 d'après le produit de trésorerie brut de l'exercice précédent. Ces redevances devront être versées à la date la plus rapprochée des suivantes : le remboursement complet de la contribution ou d'ici le 1^{er} janvier 2020; après cette date, aucun autre versement ne sera requis.

Les versements en capital à effectuer au cours de chacun des cinq prochains exercices, abstraction faite du prêt d'IQ, s'établissent comme suit :

	\$
2010	83 862
2011	66 269
2012	60 000
2013	60 000
2014	15 318 648

12 Capital social

Le capital social autorisé de la société est constitué comme suit :

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, des catégories suivantes :

Actions ordinaires, votantes et participantes

Actions privilégiées, dont les droits, privilèges et conditions seront fixés par le conseil d'administration avant leur émission

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2009 et 2008

Le capital social émis a varié comme suit :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre			
	2009		2008	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	90 324 940	37 182 667	21 112 440	23 465 147
Actions émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne	(i) 16 100 000	9 980 328	-	-
Actions émises dans le cadre de placements privés	(ii), (iii), (iv) -	-	69 050 000	14 207 918
Actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription	8 346 750	2 853 892	162 500	50 586
Frais d'émission *	-	(1 356 680)	-	(540 984)
Solde à la fin de l'exercice	114 771 690	48 660 207	90 324 940	37 182 667

* Les frais d'émission ont été répartis entre les actions ordinaires et les bons de souscription au prorata de la juste valeur marchande.

- i) Le 14 décembre 2009, la société a émis 16 100 000 unités au prix de 0,72 \$ l'unité pour un produit brut total de 11 592 000 \$ (l'« Offre publique de 2009 »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi bon de souscription d'actions permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 1,00 \$ pour les douze mois suivant l'émission du bon de souscription.

Le produit brut de l'Offre publique de 2009, qui s'élève à 11 592 000 \$, est réparti entre les 16 100 000 actions ordinaires pour un montant brut de 9 980 328 \$ et les 8 050 000 bons de souscription rattachés à chaque unité pour un montant brut de 1 611 672 \$ (note 13c). Dans le cadre de ce financement, la société a versé une commission en espèces équivalant à 7 % du produit brut du placement, soit 811 440 \$. La société a également octroyé des options d'achat d'unités incessibles aux placeurs pour compte permettant à ceux-ci de souscrire, avant le 26 novembre 2010, à 1 127 000 unités au prix de 0,72 \$ l'unité à titre de frais de financement (note 13b). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi bon de souscription d'actions permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 1,00 \$. Les frais d'émission d'actions pour la société relativement à cet investissement ont totalisé 1 575 703 \$.

- ii) Le 21 octobre 2008, la société a émis 45 000 000 d'unités au prix de 0,355 \$ l'unité pour un produit brut total de 15 975 000 \$ (le « Placement privé d'octobre »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription permet au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,375 \$ pour la première année suivant l'émission des bons de souscription et au prix de 0,405 \$ pour la deuxième année.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

Le produit brut du Placement privé d'octobre de 15 975 000 \$ est réparti entre les 45 000 000 d'actions ordinaires pour un montant brut de 10 183 385 \$ et les 45 000 000 de bons de souscription rattachés à chaque unité pour un montant brut de 5 791 615 \$ (note 13c). Les frais d'émission d'actions pour la société relativement à cet investissement ont totalisé 301 138 \$.

- iii) Le 29 août 2008, la société a émis 11 050 000 unités au prix de 0,20 \$ l'unité pour un produit brut total de 2 210 000 \$ (le « Placement privé d'août »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,30 \$ pour une période de 12 mois.

Le produit brut du Placement privé d'août de 2 210 000 \$ est réparti entre les 11 050 000 actions ordinaires pour un montant brut de 1 866 533 \$ et les 5 525 000 bons de souscription rattachés à chaque unité pour un montant brut de 343 467 \$ (note 13c). Les frais d'émission d'actions pour la société relativement à cet investissement ont totalisé 162 817 \$.

- iv) Le 14 mars 2008, la société a émis 13 000 000 d'unités au prix de 0,20 \$ l'unité pour un produit brut total de 2 600 000 \$ (le « Placement privé de mars »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,25 \$ pour une période de 24 mois.

Le produit brut du Placement privé de mars de 2 600 000 \$ est réparti entre les 13 000 000 d'actions ordinaires pour un montant brut de 2 158 000 \$ et les 6 500 000 bons de souscription rattachés à chaque unité pour un montant brut de 442 000 \$ (note 13c). Les frais d'émission d'actions pour la société relativement à cet investissement ont totalisé 254 913 \$.

13 Autres composantes des capitaux propres

a) Options d'achat d'actions

En vertu du régime d'options d'achat d'actions de la société (le « Régime »), le conseil d'administration peut, de temps à autre et à sa discrétion, et conformément aux exigences de la Bourse, octroyer des options incessibles visant l'achat d'actions ordinaires de la société (une « option »). Le 14 janvier 2009, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 4 500 000 actions au nombre d'actions ordinaires réservées aux termes du Régime, pour totaliser 9 000 000 d'actions.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

Le conseil d'administration peut octroyer aux administrateurs, dirigeants, employés clés et consultants de la société des options qui expirent après une période maximale de 10 ans. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises i) à toute personne, dans une période de 12 mois, ne peut excéder 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation; ii) à tout consultant, dans toute période de 12 mois, ne peut excéder 2 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation; et iii) à tout employé qui fournit des services de relations avec les investisseurs, dans toute période de 12 mois, ne peut excéder 2 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation. À moins que le conseil d'administration n'en décide autrement lors de l'octroi d'une option, les options sont acquises et ne peuvent être levées que de la manière suivante : i) 1/3 des options lors du premier anniversaire de l'octroi; ii) 1/3 des options lors du deuxième anniversaire de l'octroi; et iii) 1/3 des options lors du troisième anniversaire de l'octroi.

Le tableau suivant résume les changements survenus à l'égard des options d'achat d'actions depuis le 1^{er} janvier 2008 :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre					
	2009			2008		
	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	2 344 595	500 081	0,89	1 415 958	263 821	1,10
Octroyées	4 797 830	-	0,39	965 968	-	0,59
Annulées	(50 833)	(7 883) *	0,83	(37 331)	(9 452) *	1,00
Charges de rémunération	-	464 246	-	-	245 712	-
En circulation à la fin de l'exercice	7 091 592	956 444	0,55	2 344 595	500 081	0,89
Options exerçables à la fin de l'exercice	2 709 094	-	0,75	1 046 954	-	1,12

* Au cours de l'exercice 2009, 50 833 options d'achat d'actions ont été annulées (37 331 en 2008). Le crédit correspondant au montant de 7 833 \$ (9 452 \$ en 2008) a été inscrit à titre de surplus d'apport.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

Le tableau suivant résume certaines informations sur les options d'achat d'actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2009 :

Prix de levée	Options d'achat d'actions en circulation			Options d'achat d'actions actuellement exerçables	
	Nombre	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (mois)	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
0,20 \$	2 052 650	48	0,20	-	-
0,355 \$	1 420 000	48	0,355	1 075 000	0,355
0,37 \$	223 674	44	0,37	74 558	0,37
0,52 à 0,66 \$	829 794	42	0,64	255 742	0,66
0,72 \$	1 237 680	120	0,72	-	-
1,00 à 1,11 \$	1 175 706	17	1,04	1 151 706	1,04
1,68 \$	152 088	18	1,68	152 088	1,68
	7 091 592	54	0,55	2 709 094	0,75

Hypothèses utilisées pour déterminer les charges de rémunération à base d'actions

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées pour déterminer les charges de rémunération à base d'actions selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes :

	2009	2008
Taux de rendement des actions	Néant	Néant
Volatilité prévue	98,74 %	95 %
Taux d'intérêt sans risque	2,01 %	3,06 %
Durée de vie prévue (années)	4,97	5,00
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au prix du marché à la date de l'octroi (\$)	0,41	0,40
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à un prix plus élevé que le prix du marché à la date de l'octroi (\$)	0,23	0,42
Rémunération à base d'actions	464 246	245 712

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2009 et 2008

b) Options d'achat d'unités

Le tableau suivant résume les changements survenus à l'égard des options d'achat d'unités depuis le 1^{er} janvier 2008:

	Pour les exercices terminés les 31 décembre					
	2009			2008		
	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation et exerçables au début de l'exercice	280 000	66 640	0,50	420 268	122 135	0,67
Octroyées au placeur pour compte dans le cadre de l'offre publique	1 127 000	399 536	0,72	-	-	-
Échues *	(280 000)	(66 640)	0,50	(140 268)	(55 495)	1,00
En circulation et exerçables à la fin de l'exercice	1 127 000	399 536	0,72	280 000	66 640	0,50

* Au cours de l'exercice 2009, 280 000 options d'achat d'unités ont été annulées (140 268 en 2008). Le crédit correspondant au montant de 66 640 \$ (55 495 \$ en 2008) a été inscrit à titre de surplus d'apport.

Le tableau suivant résume certaines informations sur les options d'achat d'unités en circulation et exerçables au 31 décembre 2009 :

Prix de levée	Nombre	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)
0,72 \$	1 127 000	0,92

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

La juste valeur des options d'achat d'unités a été estimée selon le modèle d'évaluation de Black et Scholes à partir des hypothèses suivantes :

	2009
Taux de rendement des actions	Néant
Volatilité prévue	119,55 %
Taux d'intérêt sans risque	0,54 %
Durée de vie prévue (années)	1
Juste valeur des options d'achat d'unités octroyées (\$)	0,354

c) Bons de souscription

Le tableau suivant résume les changements survenus à l'égard des bons de souscription depuis le 1^{er} janvier 2008 :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre					
	2009			2008		
	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation et exerçables au début de l'exercice	64 933 196	8 410 743	0,39	7 430 653	1 787 553	1,05
Octroyés à la signature d'une entente de licence non exclusive	-	-	-	2 000 000	196 136	0,23
Octroyés aux souscripteurs dans le cadre de l'offre publique	8 050 000	1 611 672	1,00	-	-	-
Octroyés aux souscripteurs dans le cadre d'un placement privé	-	-	-	57 025 000	6 577 082	0,35
Octroyés à IQ (voir note 11a)i)	-	-	-	643 877	258 260	0,70
Exercés	(8 346 750)	(491 329)	0,28	(162 500)	(9 961)	0,25
Échus *	(4 007 500)	(392 548)	0,75	(2 003 834)	(220 442)	1,10
Frais d'émission de bons de souscription	-	(219 023)	-	-	(177 885)	-
En circulation et exerçables à la fin de l'exercice	60 628 946	8 919 515	0,49	64 933 196	8 410 743	0,39

* Au cours de l'exercice 2009, 4 007 500 bons de souscriptions ont échu (2 003 834 en 2008). Le crédit correspondant au montant de 392 548 \$ (220 422 \$ en 2008) a été inscrit à titre de surplus d'apport.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

Le tableau suivant résume certaines informations sur les bons de souscription en circulation et exerçables au 31 décembre 2009 :

Prix de levée	Nombre	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)
0,25 \$	5 508 250	0,53
0,405 \$	45 000 000	0,81
0,70 \$	643 877	1,34
1,00 \$	8 050 000	0,90
1,12 \$	1 426 819	1,66
	<u>60 628 946</u>	<u>0,82</u>

La juste valeur des bons de souscription a été estimée selon le modèle d'évaluation de Black et Scholes à partir des hypothèses suivantes :

	2009	2008
Taux de rendement des actions	Néant	Néant
Volatilité prévue	119,55 %	129 %
Taux d'intérêt sans risque	0,54 %	2,31 %
Durée de vie prévue (années)	1	1,95
Juste valeur des bons de souscription octroyés (\$)	0,20	0,118

14 Frais financiers nets

	2009	2008
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	970 483	1 292 356
Intérêts et frais bancaires	87 361	114 016
Amortissement des frais de financement reportés	117 499	117 500
Bons de souscription émis à titre de frais de financement	-	258 260
Revenus d'intérêts	(250 967)	(66 922)
	<u>924 376</u>	<u>1 715 210</u>

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

15 Informations additionnelles sur les flux de trésorerie

a) Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2009	2008
	\$	\$
Comptes débiteurs	(118 979)	(75 643)
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	(668 985)	(584 044)
Subventions à recevoir	7 478	-
Charges payées d'avance	(19 886)	16 001
Comptes créditeurs et charges	933 380	188 285
Subvention reportée relative à un contrat de recherche	340 203	-
Produits reportés	-	(294 400)
	<hr/>	<hr/>
	473 211	(749 801)
	<hr/>	<hr/>

b) Éléments sans incidence sur la trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement

	2009	2008
	\$	\$
Bons de souscription transférés au capital social lors de l'exercice	491 329	9 961
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes créditeurs et charges	-	83 290
Acquisition d'immobilisations corporelles incluse dans les comptes créditeurs et charges	-	10 475
Acquisition d'actifs incorporels incluse dans les comptes créditeurs et charges	116 102	51 578

c) Trésorerie et équivalents

	2009	2008
	\$	\$
Trésorerie	228 039	41 347
Équivalents de trésorerie	-	1 050 000
	<hr/>	<hr/>
	228 039	1 091 347
	<hr/>	<hr/>

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

16 Impôts sur les bénéfices

Le rapprochement du recouvrement d'impôts sur les bénéfices, calculé selon les taux d'imposition statutaires de la société, avec le recouvrement d'impôts sur les bénéfices figurant dans les états financiers, se détaille comme suit :

	2009	2008
Taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien	30,90 %	30,90 %
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices basé sur les taux d'imposition statutaires	(3 837 989) \$	(2 359 717) \$
Dépenses non déductibles	166 167	164 599
Éléments non imposables	(92 612)	(133 510)
Variation des taux d'imposition promulgués	524 133	322 429
Variation de la provision pour moins-value	2 824 225	1 822 376
Éléments sans incidence sur les résultats	(363 436)	(222 130)
Expiration des pertes à reporter	591 944	512 463
Ajustements pour les années précédentes	190 387	(100 934)
Autres	(2 819)	(5 576)
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2009 et 2008

Les éléments importants d'actifs et de passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	2009 \$	2008 \$
Actifs d'impôts futurs		
Actifs d'impôts futurs à court terme		
Autres	-	-
Passifs d'impôts futurs à long terme		
Immobilisations corporelles	47 488	65 043
Actifs incorporels	260 568	289 406
Frais de recherche et de développement	5 424 897	4 060 763
Pertes autres qu'en capital	8 152 895	6 917 029
Frais de financement	310 106	142 091
Contribution fédérale	292 658	225 915
Autres	2 598	3 303
	<u>14 491 210</u>	<u>11 703 550</u>
	14 491 210	11 703 550
Provision pour moins-value	<u>(14 397 103)</u>	<u>(11 572 878)</u>
Total des actifs d'impôts futurs	<u>94 107</u>	<u>130 672</u>
Passifs d'impôts futurs		
Passifs d'impôts futurs à long terme		
Dette à long terme	<u>(94 107)</u>	<u>(130 672)</u>
Total des passifs d'impôts futurs	<u>(94 107)</u>	<u>(130 672)</u>
Impôts futurs nets	<u>-</u>	<u>-</u>

Au 31 décembre 2009, la société a accumulé, aux fins de l'impôt fédéral et provincial, des pertes autres qu'en capital totalisant environ 33 500 000 \$ (27 771 000 \$ en 2008) et 26 136 000 \$ (22 954 000 \$ en 2008) respectivement. Ces pertes peuvent être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs et expirent comme suit :

	Fédéral \$	Provincial \$
2014	4 500 000	3 847 000
2015	5 450 000	3 943 000
2026	6 966 000	5 788 000
2027	3 722 000	3 154 000
2028	4 496 000	2 079 000
2029	8 366 000	7 322 000
	<u>33 500 000</u>	<u>26 133 000</u>

La société a droit à un crédit d'impôt fédéral non remboursable d'environ 2 139 000 \$. Ce crédit peut être porté en diminution du revenu imposable d'exercices futurs et expire au plus tard en 2029.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

17 Information sectorielle

La société est organisée selon un seul secteur d'activité, soit la recherche et le développement de vaccins. La quasi-totalité des immobilisations corporelles et actifs incorporels de la société est située au Canada.

Les revenus pour l'exercice 2008 ont été répartis d'après l'endroit où est effectuée la vente en question. Ces revenus ont tous été générés au Canada.

18 Dépendance économique

Un client représente 100 % des revenus en 2008.

19 Engagements

Au 31 décembre 2009, le solde des engagements en vertu des contrats de location pour des locaux s'établit à 925 085 \$. Les versements minimaux à effectuer en vertu de ces contrats au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit : 213 749 \$ en 2010, 264 510 \$ en 2011, 263 043 \$ en 2012, 144 111\$ en 2013 et 39 672 \$ en 2014. Le bail principal pour les locaux vient à échéance en août 2013 et comporte une option de renouvellement de cinq ans.

Dans le but de garantir le paiement du loyer et en conformité avec les termes et conditions d'un bail pour des locaux, la société a signé une lettre de crédit au montant de 50 000 \$ en faveur du bailleur. Un dépôt à terme de 50 000 \$ a été donné en garantie pour cette lettre.

En vertu d'une licence d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, la société s'est engagée à payer des redevances. Les redevances minimales à verser au cours de chacun des huit prochains exercices s'élèvent à 50 000 \$ par année de 2010 à 2017.

En vertu d'une licence de l'Université de Guelph, la société s'est engagée à payer des redevances. Les redevances minimales pour les cinq prochaines années s'élèvent à 5 000 \$ par année de 2010 à 2014.

En vertu d'une licence, la société s'est engagée à payer des redevances. Les redevances minimales pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent à 97 000 \$ par année de 2010 à 2014.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

20 Gestion du capital

La société définit le capital comme étant la somme de la dette à long terme et des capitaux propres.

En matière de gestion du capital, la société a pour objectifs d'assurer son exploitation continue en vue de fournir un rendement adéquat à ses actionnaires et de s'assurer d'un niveau suffisant de liquidités pour financer les activités de recherche et de développement, les frais généraux et les frais d'administration, le fonds de roulement et les dépenses en immobilisations, incluant celles associées aux brevets et marques de commerce.

Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la société peut émettre de nouvelles actions, de nouvelles dettes ou acquérir ou céder des actifs, toutes ces mesures étant assujetties aux conditions du marché et aux clauses des ententes sous-jacentes conclues avec des tierces parties.

La société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital de la part d'organismes de réglementation.

Aux 31 décembre 2009 et 2008, le capital total s'établit comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Dette à long terme	15 404 017	15 209 518
Partie à court terme de la dette à long terme	83 862	73 071
	<hr/>	<hr/>
	15 487 879	15 282 589
Capital social	48 660 207	37 182 667
Surplus d'apport	1 554 679	1 087 608
Autres composantes des capitaux propres		
Options d'achat d'actions	956 444	500 081
Options d'achat d'unités	399 536	66 640
Bons de souscription	8 919 515	8 410 743
Déficit	(56 395 196)	(43 920 364)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	5 539	(48 384)
	<hr/>	<hr/>
	4 100 724	3 278 991
Capital total	<hr/>	<hr/>
	19 588 603	18 561 580

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

21 Instruments financiers

Juste valeur

Le tableau suivant résume la juste valeur des instruments financiers aux 31 décembre 2009 et 2008 :

	Détenus à des fins de transaction \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres passifs financiers \$	Au 31 décembre 2009	
					Valeur comptable	Juste valeur
					Total \$	Total \$
Actifs financiers						
Trésorerie	228 039	-	-	-	228 039	228 039
Placements temporaires	-	14 105 198	-	-	14 105 198	14 105 198
Comptes débiteurs	-	-	28 359	-	28 359	28 359
Subventions à recevoir	-	-	37 272	-	37 272	37 272
Dépôt de garantie	-	50 000	-	-	50 500	50 500
	228 039	14 155 198	65 631	-	14 449 368	14 449 368
Passifs financiers						
Prêts bancaires	-	-	-	600 000	600 000	600 000
Comptes créditeurs et charges	-	-	-	2 235 849	2 235 849	2 235 849
Dette à long terme	-	-	-	15 487 879	15 487 879	16 073 571
	-	-	-	18 323 728	18 323 728	18 909 420

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2009 et 2008

	Au 31 décembre 2008					
	Détenus à des fins de transaction	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Valeur	Juste
					comptable	valeur
\$	\$	\$	\$	Total	Total	
					\$	\$
Actifs financiers						
Trésorerie	18 574	22 773	-	-	41 347	41 347
Équivalents de trésorerie	-	1 050 000	-	-	1 050 000	1 050 000
Placements temporaires	-	12 936 773	-	-	12 936 773	12 936 773
Comptes débiteurs	-	-	83 321	-	83 321	83 321
Subventions à recevoir	-	-	44 750	-	44 750	44 750
	18 574	14 009 546	128 071	-	14 156 191	14 156 191
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	-	-	-	727 950	727 950	727 950
Comptes créditeurs et charges	-	-	-	1 156 333	1 156 333	1 156 333
Dette à long terme	-	-	-	15 282 589	15 282 589	15 985 780
	-	-	-	17 166 872	17 166 872	17 870 063

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur des autres instruments financiers se rapproche de leur valeur en raison de leur échéance à court terme ou des taux actuels du marché, à l'exception de la dette à long terme.

Risque financier

La société est exposée à divers types de risques en raison de la nature des activités qu'elle exerce, y compris ceux liés à l'utilisation d'instruments financiers. La société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que la société pourrait subir en raison de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers, à la suite de variations dans les paramètres qui sous-tendent leur évaluation, comme les taux d'intérêt et taux de change.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

Risque de change

L'exposition à la variation des taux d'intérêt est décrite ci-dessous. Pour l'exposition au risque de change, la société exerce ses activités à l'échelle internationale et une partie de ses dépenses est libellée en dollars US et en euros; toutefois, ces risques ne sont pas significatifs.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2009, l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt s'établit comme suit :

Trésorerie et équivalents	Taux d'intérêt variable
Placements temporaires	Taux d'intérêt fixe
Comptes débiteurs	Sans intérêt
Subventions à recevoir	Sans intérêt
Emprunts bancaires	Taux d'intérêt variable
Comptes créditeurs et charges	Sans intérêt
Dette à long terme	Tel que décrit à la note 11

Les emprunts bancaires (note 8) portent intérêt à taux variables. Au 31 décembre 2009, des fluctuations de 1 % sur les taux d'intérêt des prêts bancaires auraient un impact positif ou négatif de 6 000 \$ sur la perte et le résultat étendu.

Le prêt Biolevier (note 11) porte intérêt à un taux variable. Au 31 décembre 2009, les fluctuations de 1 % sur les taux d'intérêt de la dette auraient un impact positif ou négatif de 153 186 \$ sur la perte et le résultat étendu.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient exposer la société à des concentrations de risque de crédit comprennent principalement la trésorerie et les équivalents, les placements temporaires (note 4) et les comptes débiteurs (note 5). La trésorerie et les équivalents sont détenus auprès d'institutions financières de crédit de haute qualité. Les placements à court terme se composent principalement de dépôts à terme, d'obligations, de coupons détachés émis par des institutions de crédit de haute qualité. Par conséquent, la direction estime que le risque de non-exécution lié à la trésorerie et équivalents et placements à court terme est minime.

Les comptes débiteurs tels que l'intérêt à recevoir de banques à charte canadiennes et les montants dus par des employés ont un faible risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne soit pas en mesure de disposer de liquidités suffisantes, au besoin et selon des conditions raisonnables, afin de faire face à ses obligations financières. La société estime qu'avec les ressources financières dont elle dispose actuellement, elle a suffisamment de trésorerie et équivalents pour faire face à ses engagements contractuels jusqu'au premier trimestre de 2011. Afin de respecter tous ses engagements contractuels, la société devra recueillir des fonds supplémentaires dans l'avenir et chercher de nouveaux financements sous forme d'emprunts ou de capitaux propres, mais ne peut fournir l'assurance qu'elle réussira à le faire.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

Le tableau suivant résume les obligations contractuelles au 31 décembre 2009 :

	Valeur nette \$	Trésorerie \$	0-12 mois \$	12-24 mois \$	Plus de 24 mois \$
Emprunts bancaires	600 000	600 000	600 000	-	-
Comptes créditeurs et charges	2 301 518	2 301 518	2 301 518	-	-
Dette à long terme	16 073 571	16 423 413	83 862	66 269	16 273 282
	18 975 089	19 324 931	2 985 380	66 269	16 273 282

22 Perte par action

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation utilisé lors des calculs de la perte diluée par action :

	2009	2008
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions en circulation	93 856 253	44 024 223
Effet dilutif des options d'achat d'actions	1 188 049	2 343
Effet dilutif des bons de souscription	2 104 791	3 034 456
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation	97 149 093	47 061 022

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008, la perte diluée par action a été la même que la perte de base par action étant donné que l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription n'a pas été inclus dans le calcul, sinon l'effet aurait été anti-dilutif. En conséquence, la perte diluée par action pour ces exercices a été calculée en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

De plus, 3 395 268 options d'achat d'actions (2 120 921 en 2008) et 55 120 696 bons de souscription (6 076 696 en 2008) ont été exclus du calcul de 2009 du résultat dilué par action puisque leurs prix d'exercice étaient supérieurs à la valeur à la cote moyenne des actions ordinaires pour l'exercice.

23 Événements subséquents

Entre le 1^{er} janvier et le 23 mars 2010, 3 443 500 bons de souscription à un prix de 0,25 \$ ont été exercés pour un produit brut s'élevant à 860 875 \$.